

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**
p 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**LUTTE
OUVRIÈRE**
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1909 - 4 mars 2005 - prix : 1 €

**Imposer nos
revendications,
c'est nécessaire
et c'est possible**

Journée des Femmes
Manifestons
pour l'égalité
des droits

p. 16

**Le chômage
grandit,
les profits
aussi**

p. 11

Crise au Liban
Les responsabilités
de l'impérialisme
français

p. 8



M 06189 - 1909 - F - 1,00 €

**Le 10 mars, manifestons
tous ensemble**

Leur société

- p 4 ■ Le plan « grand froid ».
- Samu et euthanasie.
- Amiante : manifestation à Dunkerque.
- p 5 ■ Valse des ministres à Bercy.
- Jeux Olympiques : les patrons courent après le pactole.
- p 6 ■ Santé : contre les pauvres.
- Hausse des tarifs des spécialistes.
- p 7 ■ Manifestation pour les sans-papiers.
- Les lycéens toujours mobilisés.
- Angoulême : manifestation pour la défense des services publics.
- p 10 ■ La charte de l'environnement adoptée par le Parlement.
- La réforme du droit des faillites.
- p 11 ■ Le chômage grandit, les profits aussi !
- Sociétés d'intérim au service de l'Unedic et de l'ANPE.
- Faire travailler les seniors à des tarifs de débutants.
- p 16 ■ Le 8 mars : journée internationale des femmes.
- L'excision : une pratique barbare.
- Liberté pour les détenus d'Action Directe.

Tribune

- p 6 ■ Le 10 mars tous ensemble, faisons monter la température.

Dans le monde

- p 8 ■ Liban : les responsabilités de l'impérialisme français.
- Espagne : « oui » à la constitution européenne mais abstention massive.
- p 9 ■ Algérie : réforme du code de la famille.
- Togo : démission en trompe-l'œil du fils-dictateur.

Dans les entreprises

- p 12 ■ CHU de Brabois-Nancy : accident mortel.
- Umicore-Nord-Pas-de-Calais : profits et licenciements.
- Augmentation du timbre.
- Une économie de casino.
- p 14 ■ Snecma-Corbeil-Essonnes.
- Sealed Air-Cergy.
- Rachat du Crédit Lyonnais par le Crédit Agricole.
- p 15 ■ Renault-Cléon (Seine-Maritime).
- Saint-Nazaire.
- Alstom-Chantiers de l'Atlantique.

Transport aérien

Week-end de Pentecôte 14, 15 et 16 mai

Jours de fête à Presles, dans le Val-d'Oise

Depuis de nombreuses années, la fête de Lutte Ouvrière se déroule dans un grand parc boisé et offre un temps de détente à tous ceux qui partagent peu ou prou son combat contre le monde du profit.

Cette année encore, malgré la décision du gouvernement d'amputer le week-end de la Pentecôte du lundi, notre fête se déroulera sur trois jours. Un coin de nature, de vertes pelouses et d'arbres centenaires : voici pour le cadre. Une ambiance colorée, joyeuse et animée, voici pour le décor.

La fête de Lutte Ouvrière est depuis des années un vaste forum où les idées s'échangent, où la contestation du

système capitaliste est chez elle, pendant trois jours.

Au gré de ses désirs du moment, on peut y flâner entre amis, en famille, de stand en stand, d'un jeu à une exposition, d'une nourriture spirituelle à une nourriture terrestre. Parce que chez nous, faire la fête, c'est passer allègrement d'un bon vieux film à un débat sur un sujet de politique ou de société, assister à une conférence scientifique passionnante, ensuite faire la pause autour d'un petit plat, enfin se laisser entraîner par un groupe de joyeux drilles, tout est là, sur place, au détour d'un bosquet ou d'une allée. Et puis cette année, vous pourrez également vous promener dans les arbres, en



toute sécurité, grâce à un parcours d'« acrobancher ». Les animations et les spectacles seront variés et partout dans la fête. Mais cette année, il y aura du nouveau, beaucoup de nouveau, dont nous vous parlerons semaine après semaine.

Si vous achetez dès à présent votre carte d'entrée valable les trois jours, vous nous aiderez à faire face à toutes les dépenses nécessaires avant même l'ouverture de la fête et vous bénéficierez – jusqu'au 31 mars – du prix

avantageux de 10 euros. Un lieu d'animation pour les enfants ainsi qu'une crèche sont prévus. Ne resteront à dépenser, outre l'énergie pour chanter, danser ou s'amuser, que les nourritures et boissons, à prix très étudiés. Gardez un budget pour les livres que vous trouverez dans une vaste librairie.

Jusqu'au 31 mars, la carte d'entrée à 10 euros est à demander aux militants ou en écrivant à Lutte Ouvrière.

Le village médiéval

Revenons donc, non seulement à ce qui y plaira aux yeux mais aussi à ce qui plaira au ventre.

Ce sera le royaume de la cuisson sur le grill.

Tout d'abord du bœuf grillé. Pas en entier bien sûr ! En petits morceaux. On ne peut pas les faire griller au fil de l'épée car cela risquerait d'en détremper l'acier, mais purement et simplement sur des brochettes en fer.

Vous y trouverez aussi de la saucisse grillée accompagnée de crêpes au sarrasin. Les Sarrasins n'avaient pas vraiment

leur place dans les villages médiévaux, mais le « blé noir », oui !

Une énorme soupe aux choux cuira sur un feu de bois devant vous, dans une gigantesque marmite.

Le village médiéval n'est pas loin de la mer... à 5 jours de voyage en char à bœufs, c'est pourquoi vous y trouverez des sardines grillées.

Pour les plus affamés, un restaurant abrité servira du petit salé aux lentilles.

Et pour arroser tout cela, il y aura de la cervoise, des bières diverses et, en apéritif, de

l'hydromel ou bien des vins, blancs ou rouges, dans lesquels auront macéré diverses épices que l'on trouvait à l'époque. C'est bon, très bon, car les apéritifs actuels ne sont rien d'autre.

Si les spectacles sont entièrement gratuits, la nourriture, malheureusement, ne peut pas l'être mais les prix seront... moyenâgeux ! Et si vous vous munissez à l'avance de bons de réduction, ce sera encore moins cher.

Alors n'oubliez pas les dates des 14, 15 et 16 mai !

Commandez vos cartes d'entrée !

Jusqu'au 31 mars, vous pouvez vous procurer la carte d'entrée à la fête au prix de 10 euros en écrivant à :

LUTTE OUVRIÈRE
BP 233
75865 Paris Cedex 18

Indiquer le nombre de cartes demandées et joindre un chèque du montant voulu (10 euros par carte) à l'ordre de Lutte Ouvrière. Ne pas oublier d'indiquer l'adresse d'expédition. Envoi franco.

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste) - membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste (trotskyiste) qui édite Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, minorité d'exploiteurs d'un côté et majorité d'exploités de l'autre. Une société qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Pour les militants de Lutte Ouvrière, le socialisme est aussi éloigné des politiques conservatrices de Mitterrand-Jospin que le communisme l'est de l'image qu'en a donnée la dictature stalinienne qui a régné en URSS.

Nous sommes convaincus que les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt au maintien de l'actuelle société. Mais pour cela ils devront détruire l'appareil d'État de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi ses tribunaux, sa police, son armée pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages de l'économie.

Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé. Nous sommes convaincus que c'est la seule façon d'être aujourd'hui réellement internationalistes, et communistes et socialistes révolutionnaires.

Lutte Ouvrière sur Internet

Notre site : www.lutte-ouvriere.org - Notre e-mail : journal@lutte-ouvriere.org
Union Communiste Internationaliste
www.union-communiste.org - E-mail : contact@union-communiste.org

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE
B.P. 233 - 75865 PARIS CEDEX 18 - FRANCE

Téléphone : 01 48 43 65 58 - Télécopie : 01 48 43 69 94

SOUTENEZ LUTTE OUVRIÈRE !

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 Paris Cedex 18. Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti « Lutte Ouvrière » conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées, et que tout don de plus de 150 euros consenti à un mandataire doit être versé par chèque. Le total annuel des dons est limité à 7 500 euros par personne physique.

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 43 65 58 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1er janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 - 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 1009 | 85576.

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin.
Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Editions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin.

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

En retournant le bulletin d'abonnement ci-dessous à Lutte Ouvrière BP 233 - F-75865 Paris Cedex 18

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Ci-joint la somme de : _____ par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	10 numéros
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	21 €
USA, Canada	35 €	70 €	25 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	32 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

L'éditorial

d'Arlette Laguiller

Éditorial des bulletins d'entreprises
du 28 février 2005

Imposer nos revendications c'est nécessaire et c'est possible !



Thierry Breton, patron spécialisé dans la privatisation d'entreprises nationalisées suivie de suppressions d'emplois, devient donc le nouveau ministre de l'Économie. Mais le changement de ministre n'atténue en rien le scandale. Son prédécesseur prêchait l'austérité, mais il trouvait naturel de faire payer par l'État son loyer, l'équivalent de 12 smic, alors qu'il possède

en toute propriété deux maisons et trois appartements et qu'il est assez riche pour payer l'impôt sur la fortune. Au même moment, ils sont des milliers à n'avoir pas de logis du tout et, avec l'hiver rigoureux, certains ne se relèvent plus après une nuit passée dehors.

Ce scandale est révélateur de l'arrogance de ceux qui nous gouvernent et de leur mépris de la vie et des difficultés des classes populaires. Au moment où Gaymard tentait de s'expliquer, inventant chaque jour un mensonge nouveau, son ministère rendait publics les derniers chiffres officiels du chômage. Avec plus de 10 % de chômeurs, le chômage explose. La précarité, aussi. Et cela pendant que les entreprises annoncent des profits historiques.

La grande pauvreté ne touche plus seulement des travailleurs qui n'ont pas retrouvé de travail après avoir été licenciés par des entreprises croulant sous l'argent, mais aussi des salariés mal payés. Cette réalité, dramatique pour beaucoup, menace tout le monde du travail. Quel travailleur pourrait être sûr d'échapper au chômage ? Et la précarité devient la règle : les grandes entreprises, quand elles embauchent des jeunes, les prennent de plus en plus comme intérimaires ou en CDD. Quant au pouvoir d'achat, il baisse pour tous les travailleurs en raison des prix qui montent et des prélèvements de plus en plus nombreux.

Tous les travailleurs de ce pays ont besoin d'une augmentation substantielle de leur salaire. Tous ont besoin de se protéger contre les menaces de chômage et de précarité.

Les entreprises ont de l'argent pour satisfaire ces deux exigences vitales. Ce sont leurs dirigeants eux-

mêmes qui le disent en affichant leurs profits. À quoi ces profits seront-ils utilisés ?

À enrichir un peu plus encore quelques centaines de milliers de propriétaires d'entreprises et de grands actionnaires ? Ou seront-ils gaspillés dans des rachats et des fusions d'entreprises qui se traduisent toujours par des restructurations et des suppressions d'emplois ? Si on les laisse faire, c'est ce qu'ils feront.

Alors, si nous ne voulons pas qu'ils continuent à pousser le monde du travail vers la pauvreté et toute la société à la ruine, il faut que le patronat et le gouvernement se retrouvent face à une crise sociale, face au déferlement de colère des travailleurs qui ont toutes les raisons d'en avoir assez d'être mal payés, menacés de licenciement, usés au travail, tondus par les prélèvements !

Ne nous laissons pas endormir par l'agitation autour du référendum, ni par la promesse de changements électoraux en 2007. D'ici là, il y en a qui crèveront de misère sans que ni le référendum ni les élections ne changent quoi que ce soit au rapport de forces entre possédants et exploités.

Après bien des hésitations, et des reculades pour certaines, les centrales syndicales appellent à une journée de grèves et de manifestations le 10 mars prochain. Même si cette journée est un succès, cela ne suffira pas, bien sûr, pour faire céder le gouvernement et le patronat. Il faut cependant que ce soit un succès. Il faut que les appels à la grève soient suivis et que les manifestations soient plus massives que le 5 février. Il faut que ceux du privé et ceux du public montrent qu'ils se retrouvent ensemble, qu'ils se battent pour les mêmes objectifs indispensables et qu'ils ne se contenteront pas d'un baroud d'honneur.

C'est la meilleure façon aussi de forcer la main aux dirigeants syndicaux pour qu'il y ait une suite. Car il faudra qu'il y ait une suite et que les travailleurs parviennent à empêcher un patronat et un gouvernement arrogants de conduire le monde du travail à la catastrophe.

Arlette LAGUILLER

MEETINGS avec ARLETTE LAGUILLER

DIJON

Vendredi 4 mars
à 20 h

Salle La Fleuriée
Saint-Apollinaire

GRENOBLE

Mardi 15 mars
à 18 h 30

Espace Saint-Martin
93 Cours Berriat

PARIS

Vendredi 11
mars
à 20 h 30

Théâtre
de la Mutualité
24 rue Saint-Victor
À PARIS 5^e
(Métro : Maubert-
Mutualité)
Entrée libre

LYON

Mercredi 16 mars
à 20 h

Mairie du 6^e
(Salle Victor-Hugo)
33 rue Bossuet (Métro
Masséna)

TOULOUSE

Vendredi 18 mars
à 20 h

Salle municipale
22, Allées de Barcelone

NANTES

Mercredi 23 mars
à 20 h 30

Salle de conférence
de la Manu
10 bis Bd de Stalingrad
(Arrêt du tram ligne 1 :
Manufacture)

BORDEAUX

Judi 31 mars
à 20 h

à l'Athénée Municipal

MARSEILLE

Samedi 2 avril
à 15 h

Château des Fleurs
16 Bd Michelet
(Métro : Prado)

STRASBOURG

Dimanche 3 avril
à 16 h

Salle de la Marseillaise
34 Bd Clemenceau

• **Le plan « grand froid »**

Une misère... face à la misère des sans-logis

Avec l'arrivée de la vague de froid, les autorités ont mis en vigueur le plan « grand froid » destiné aux personnes sans domicile, et même, dans vingt départements, le plan « froid extrême », lorsque la température descend à -10° la nuit et reste négative le jour. Ces plans consistent à renforcer les capacités d'accueil dans des centres, de jour comme de nuit, ainsi que les équipes du Samu social, qui font des rondes pour venir en aide aux sans-abri. Ainsi, 11 000 lits supplémentaires peuvent s'ajouter aux 90 000 existant dans les centres. Des gymnases ou salles des fêtes ont été réquisitionnés.

Cela n'a pas empêché un homme d'être trouvé mort de froid dans un dépôt de Marseille, dimanche 27 février ; plus d'une dizaine d'autres ont connu le même sort depuis le début de l'hiver.

Il est scandaleux qu'il faille attendre des températures glaciales pour que les pouvoirs publics se préoccupent d'abriter, et pour quelques nuits seulement, ceux qui n'ont d'autre domicile que la rue. Tout comme l'est aussi la gradation entre les niveaux : quand les températures sont positives, les places d'hébergement sont limitées. Il faut qu'elles soient négatives pour que des lits supplémentaires soient proposés aux SDF. Pour beaucoup de sans-domicile, ces centres sont le dernier recours, vu les conditions d'hébergement souvent sommaires, la promiscuité qui occasionne des bagarres ou des vols et le refus d'y admettre les chiens, leurs seuls compagnons habituels. En outre, même si actuellement les responsables des centres d'hébergement font des pieds et des mains pour qu'il n'y ait pas de coupure entre les

hébergements de jour et ceux de nuit, il faut chaque soir refaire une demande pour avoir un lit pour la nuit, que l'on devra quitter au petit matin pour un autre abri pendant la journée.

Mais le plus scandaleux est qu'il existe des sans-domicile, et qu'un nombre croissant de pauvres, chômeurs mais parfois, et de plus en plus souvent, des travailleurs disposant d'un emploi salarié, n'ont pas la possibilité de payer un logement. Selon une enquête récente de l'Insee, sur une semaine qualifiée de « moyenne », 86 500 personnes, dont 16 000 enfants, ont fréquenté au moins une fois une structure d'hébergement ou de distribution de repas chauds. Parmi ceux-là, les sala-



riés, souvent des jeunes, qui vivent à la rue ou vont d'un hébergement provisoire à un autre, sont de plus en plus nombreux, tout comme les familles.

Le gouvernement peut bien établir des plans « grand froid » pour venir en aide à ceux qui n'ont plus rien. Ce n'est qu'une mesure de dernière urgence. Mais en ayant facilité les licenciements, la précarité et les bas salaires depuis des décennies, les gouvernants successifs et le patronat portent la responsabilité de l'augmentation du nombre de ceux qui n'ont que la rue comme « logement de fonction ».

Marianne LAMIRAL

• **Samu et urgences**

Quand les économies aboutissent à l'euthanasie

Lundi 28 février, le quotidien *Libération* titrait « *Le Samu face à l'euthanasie passive* ». Dur, choquant et difficile à croire mais, effectivement, sur le terrain, des médecins appelés en urgence au chevet de personnes âgées en fin de vie en sont réduits à prendre la décision de ne pas les soigner.

Une enquête nationale réalisée par questionnaire auprès des médecins des Samu et publiée à l'occasion du congrès de la Société de Réanimation le révèle. Parmi les 1 069 médecins qui y ont répondu, près des deux tiers affirment avoir été confrontés au cours des douze mois précédents, au moins une fois, à ce que le corps médical

appelle pudiquement une décision de « limitation ou d'arrêt des traitements ». Certes, dans la majorité des cas, il s'agit de patients souffrant de maladies très graves et pour lesquels la médecine ne peut malheureusement plus grand-chose. Mais l'enquête révèle que « 16 % des patients ont été proposés en réanimation, dont 78 % ont été refusés ; le manque de lits est cité comme explication au refus d'admission en réanimation dans 12,1 % des cas ». Ainsi donc, des personnes, majoritairement des personnes âgées dont les proches, ou elles-mêmes, ont appelé le Samu, peuvent être laissées sans soin et donc mourir parce que, dans leurs bureaux, ceux qui nous

gouvernent ont décidé de fermer des lits hospitaliers et de couper les vivres à l'hôpital.

En haut lieu, on nous basons avec de pseudo grandes discussions philosophiques et éthiques liées à l'allongement de la vie et aux difficultés des familles à y faire face. Mais, la réalité du terrain, c'est celle de médecins contraints de décider qui pourra bénéficier d'un lit dans un service de réanimation et qui n'y a pas droit.

La réalité, c'est aussi le manque de personnel. Une autre enquête rapporte que, si la moitié des français meurent



aujourd'hui à l'hôpital, justement parce que les progrès de la médecine ont permis de prolonger l'espérance de vie, ils y meurent mal, souvent seuls et sans accompagnement. Parce que les aides-soignantes et les infirmières ne sont pas assez nombreuses pour prendre le temps nécessaire de tenir une main, d'apaiser et de parler.

Dans cette société qui a pour seul gouvernail la rentabilité, il ne fait pas bon être vieux et pauvre.

Sophie GARGAN

• **Manifestation à propos de l'amiante à Dunkerque**

Ensemble pour un procès des empoisonneurs

Trois cents personnes ont participé le 23 février à la quatrième marche des « veuves de l'amiante » pour exiger que les responsables de la mort de leurs maris par inhalation d'amiante soient jugés au tribunal correctionnel. Ce qu'un juge de Dunkerque en décembre 2003, puis la cour d'appel de Douai en juin 2004 ont refusé, sept ans après le dépôt des plaintes.

C'est aussi la volonté des tra-

vailleurs de l'usine Eternit de Thiant près de Valenciennes présents à la manifestation. Cette usine produisait de l'amiante-ciment utilisé largement dans les constructions. Plus de 660 de ses salariés victimes de l'amiante sont organisés dans le Comité Amiante Prévenir Réparer (Capre). Une plainte avait été déposée en 1996 et depuis aucun des trois juges d'instruction successifs

n'a renvoyé les patrons au tribunal correctionnel. Le Capre a décidé d'engager une nouvelle procédure pénale concernant l'ensemble des usines Eternit (groupe Saint-Gobain) de France, contre la direction générale du groupe.

À l'issue de la manifestation du 23 février, le représentant de l'Association régionale de défense des victimes de l'amiante de Dunkerque a

déposé deux nouvelles plaintes mettant également en cause les responsabilités des pouvoirs publics après 1977, date de la première loi restreignant, fort peu, l'utilisation de l'amiante.

S'il y a un jour un procès qui juge les empoisonneurs, ce sera grâce à l'acharnement de leurs victimes.

Correspondant local

La maison à 100 000 €

Le « Monsieur Esbroufe » du gouvernement, Borloo, vient d'annoncer le lancement d'une opération « maison individuelle à 100 000 euros ». Pour ce prix unique, les acheteurs à revenus modestes pourraient faire construire un pavillon individuel. Le terrain, dont le prix excède bien souvent celui de la construction, serait, selon Borloo, fourni gratuitement par des municipalités.

Cette opération ressemble à celle lancée il y a quelques décennies par le ministre du Logement de l'époque, Chalandon. Ses « chalandonnettes » firent long feu, les malfaçons résultant de mauvaises conditions de construction et de l'utilisation de matériaux de mauvaise qualité, en eurent rapidement raison.

Pour les spécialistes de la construction, le prix annoncé par Borloo n'aurait rien d'un cadeau. Il correspondrait grosso modo à ce qui se pratique. Quant à la possibilité que des municipalités offrent le terrain, elle ne peut en aucun cas concerner les centaines de milliers de familles qui pourraient être intéressées par cette proposition.

Cette opération « borlette » est un leurre. Est-ce une coïncidence, elle accompagne un projet dit de « rénovation urbaine » prévoyant des « destructions-reconstructions » de centaines de milliers de logements « sociaux ». Sauf que le nombre des reconstructions de logements sera inférieur à celui des démolitions, et les loyers des logements reconstruits ou rénovés seront plus élevés que ceux que l'on détruit. Ces opérations de rénovation urbaine vont entraîner l'expulsion vers les zones les plus périphériques des grandes agglomérations de nombreuses familles dans l'incapacité de payer les loyers plus élevés d'appartements rénovés ou transformés en logements en accession à la propriété.

Cette politique du gouvernement en matière de logement va aggraver une situation déjà dramatique. Il y a actuellement plus de trois millions de personnes mal logées ou pas logées du tout. Le nombre de demandes de logement-HLM non satisfaites ne cesse d'augmenter. Il atteint plus d'un million.

Le gouvernement, au lieu d'améliorer cette situation, l'aggrave.

Michel ROCCO

• Valse des ministres à Bercy...

C'est toujours le patronat qui mène la danse

Thierry Breton remplace donc Hervé Gaymard au ministère de l'Économie et des Finances. Pour la deuxième fois en moins de trois ans, c'est un grand patron et non un politicien professionnel qui se trouve à la tête de ce ministère, un homme issu de la « société civile », dit-on. Sauf que cette fameuse société civile se recrute dans le même monde, sort des mêmes écoles.

Breton a le profil de l'emploi, spécialiste de l'utilisation des fonds de l'État dans le but de remettre à flot – c'est-à-dire de rentabiliser puis privatiser – des entreprises nationales endettées.

Sa formation, il l'a commencée dans la région Poitou-Charentes, avec Monory et son successeur Raffarin, qui lui ont appris comment utiliser l'argent de la collectivité pour monter une entreprise prospère : le Futuroscope. En 1992 il était à la fois conseiller régional et directeur de ce parc, qui fut vendu au groupe Amaury en 2000, et repris deux ans plus tard par le département de la Vienne, quand ses acquéreurs cessèrent de le trouver rentable.

L'étape suivante, ce fut le « redressement » de Bull, entreprise d'informatique liée à l'État, qui accumulait de grosses pertes. Il résolut (très momentanément) le problème en obtenant un bon coup de main des finances publiques : onze milliards de francs.

Puis ce fut le tour de Thomson Multimédia. L'entreprise, nationale là encore, était très endettée. Le gouvernement de droite semblait hésiter à mettre la main à la poche... C'est à ce moment qu'il fut remplacé par le gouvernement Jospin, qui mit onze milliards de francs sur la table pour que Breton remette l'entreprise sur ses deux rails : profits et privatisation.

Thierry Breton franchit un nouvel échelon dans sa carrière de redresseur d'entreprises, mais surtout de licencié à grande échelle. On lui confia un gros morceau : France Télécom, une entreprise qui a beaucoup rapporté à l'État en son temps mais que les aléas de la spéculation boursière avaient amenée au bord de la faillite. L'entreprise était endettée à hauteur de près de 70 milliards d'euros. Il faut dire qu'elle avait beaucoup joué au Monopoly mondial qui consistait à racheter ses concurrents à prix d'or, dans la perspective de gagner de nouveaux marchés.

Thierry Breton élaborait un plan de réduction draconienne des dépenses, qui reposait entre autres sur une réduction dévastatrice du personnel. 20 000 salariés partirent en congé de fin de carrière sur trois ans – sans être remplacés – et des licenciements directs frappèrent lourdement le personnel non fonctionnaire en France (dans la filiale Orange par exemple) et surtout à l'étranger (12 500

suppressions d'emplois, soit 20 % des effectifs, à TPSA, la filiale polonaise). Quant à la situation financière, l'État fut comme d'habitude mis à contribution : il mit neuf milliards d'euros dans l'opération et donna sa garantie pour de nouveaux emprunts faits aux banques. L'entreprise était alors prête pour être privatisée. Le processus fut largement engagé avec l'entrée d'argent privé dans le capital de l'entreprise. Il suffisait d'autoriser l'État à descendre sa participation en dessous des 50 %, ce qui fut fait courant 2004.

Un seul obstacle, nous disait-on, faisait hésiter Breton à accepter le poste de ministre de l'Économie : il est nettement moins rémunérateur que son ancien poste à la tête de France Télé-

com. Il y touchait près d'un million et demi d'euros par an. En venant à Bercy, il devra se contenter de 12 000 euros par mois, ce qui lui fait malgré tout un salaire coquet. D'autant qu'il a vendu, juste avant de prendre officiellement son poste de ministre, les 11 000 actions de France Télécom qu'il détenait pour 250 000 euros, et qu'un peu plus tôt, il avait fait de même pour ses actions Thomson, pour un montant de 1,226 million



d'euros. De quoi voir venir. Mais le plus croustillant dans cette affaire, c'est que ce licencié professionnel affirme que sa priorité va être la lutte pour l'emploi. Une plaisanterie ministérielle que n'apprécieront certainement pas les chômeurs.

Roger PÉRIER

Gaymard démissionne, mais sa carrière pourrait bien continuer

Après dix jours de dénégations mensongères puis de piteuses excuses, le ministre de l'Économie, coupable de mener aux frais de l'État un train de vie d'autant plus choquant que l'intéressé prêchait l'austérité aux travailleurs, a démissionné.

Immédiatement l'indignation changea de camp. Parlant, à propos de Gaymard, « d'une chasse à l'homme », « d'un lynchage politique et médiatique », Devedjian, ministre délégué à

l'Industrie, qui fit ses classes politiques dans les rangs de l'extrême droite, s'indigne : « Les chiens sont lâchés, c'est ignoble ».

Il est pourtant peu probable que l'ancien ministre aille pointer à l'ANPE, comme le montre l'exemple d'autres politiciens épinglés dans des affaires dont aucun n'a fini SDF, de Balkany à Fabius, en passant par Tiberi, qui finalement firent des rétablissements politiques spectaculai-

res. Gaymard a donc de grandes chances de retomber sur ses pieds. Et même sans doute de revivre sur un grand pied.

Reste qu'il a tout lieu de se montrer surpris. Qu'a-t-il fait d'autre que de se loger à la même échelle que ses congénères, politiciens ou PDG qui trouvent gîte et couvert dans le 16^e arrondissement de Paris ou à Neuilly, pour tout dire, sur une autre planète.

Alain VALLER

• Jeux Olympiques

Les patrons courent après le pactole

De la droite à la gauche, c'est l'unanimité pour défendre la candidature de Paris pour les Jeux olympiques d'été de 2012. Une occasion aussi pour tous ces politiciens de titiller la fibre chauvine de certains, tous emboîtant le pas au Medef qui met en avant, lui aussi, « l'intérêt national ». Bref, à l'approche du passage à Paris de la commission d'évaluation du CIO, on nous ressert les vieilles rengaines du genre « tous unis derrière Paris, ne ratons pas la chance à saisir ». Mais une chance pour qui ? Delanoë, maire PS de Paris, de même que Braouezec, député-maire PC de Seine-Saint-Denis, mettent volontiers en avant les retombées bénéfiques pour la population locale, concernant par exemple la desserte des transports en commun. Il n'est pas

impossible que l'aménagement et la réalisation de quelques infrastructures destinées à faciliter l'organisation du grand spectacle des JO puissent servir ensuite quotidiennement aux habitants des sites concernés. Mais c'est à voir. Les précédents ont largement démontré que les inconvénients dépassaient, et de loin, les avantages. Les retombées, sonnantes et trébuchantes, dix ou cent fois plus importantes, seront pour les grands groupes capitalistes qui, d'ailleurs, ne s'en cachent pas. La Chambre de commerce et d'industrie s'appête à lancer une grande campagne avec le slogan « Tous ensemble de tout cœur avec les Jeux », tandis qu'un certain nombre de grands groupes ont créé pour l'occasion le « club des entreprises Paris 2012 », regroupant

entre autres Accor, Airbus, Air France, Bouygues, Carrefour, etc. Sur son site Internet, il vante « l'opportunité extraordinaire que constituerait l'organisation des Jeux ». Entre 2005 et 2012, l'opportunité en question est estimée à 6 milliards d'euros et au final « l'héritage des Jeux pourrait atteindre 35 milliards d'euros de retombées » entre 2012 et 2019.

Mais avec l'argent qui sera englouti dans la préparation des Jeux, si Paris est choisi, combien de tramways, de lignes de bus ou de travaux de prolongement de lignes de métro pourraient être réalisés sans attendre les quelques « à-côtés » d'une hypothétique sélection au grand showbiz du sport que sont les olympiades.

Annie ROLIN

Fêtes de Lutte Ouvrière

REIMS

Samedi 5 mars de 15 h à minuit
Salle des Phéniciens
Boulevard des Phéniciens
Quartier Châtillon

CREIL

Samedi 19 mars à partir de 16 h
Salle George-Brassens à Villers-Saint-Paul (60)

METZ

Dimanche 20 mars à partir de 11 h 30
Centre d'Activités et de Loisirs de Plantières (CALP)
2a, rue Mgr Pelt

BOURGES

Samedi 12 mars de 15 h à minuit
Le 22 d'Auron (ex-salle Germinal)

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité,

TRIBUNE

Le 10 mars, tous ensemble, faisons monter la température

Hervé Gaymard a donc résilié son bail des 600 m² et 14 000 euros de loyer aux frais du contribuable, et démissionné de son poste de ministre. Il a été lâché par son protecteur Chirac, son chef Raffarin et son collègue de l'UMP Sarkozy, le plus aboyeur de tous. Les ténors du Parti socialiste ont ajouté leur grain de réprobation, en passant sous silence le train de vie des Mitterrand et autres Roland Dumas. On a eu droit à de la grosse farce.

D'abord quand Gaymard, bon chic bon genre bon catholique, a pleuré auprès de journalistes « *je n'ai pas de fric* », alors que son patrimoine serait de 2 millions d'euros, qu'il est propriétaire de multiples résidences, et que lui et sa femme sont soumis à l'impôt sur la fortune. Ensuite, quand le gouvernement a édicté la règle pour le logement des ministres (pas plus de 80 m², plus 20 m² par enfant... applicable aussi au logement social ?), et que lesdits ministres se sont précipités à calculer la superficie de leur appartement ! Jean-François Copé, 235 m². Frédéric de Saint-Sernin, 240 m². Tous trop bien logés, les chantres de l'austérité !

Le scandale est arrivé parce que l'exaspération populaire est grande. Parce que, comme l'expriment aujourd'hui les lycéens qui manifestent : « *Y'en a marre de ces guignols, qui ferment les usines, qui ferment les écoles* ». Oui, marre de ces serviteurs politiques du patronat, et du patronat lui-même, qui font leur fric en réduisant à la portion congrue les travailleurs, les chômeurs, les jeunes de milieu populaire.

Les dirigeants des grands groupes cotés au CAC 40 annoncent des profits sans précédent pour 2004. Bénéfice net de 4,7 milliards d'euros pour BNP Paribas. De 143 % par rapport à l'année dernière, pour l'Oréal. De 9 milliards d'euros pour Total, dont 3,3 milliards distribués sous forme de dividendes. Progression de 43 % pour Renault, avec un résultat net de 3,5 milliards d'euros. Son PDG augmente la rémunération des actionnaires de 29 %. Imaginons la même augmentation du Smic et de tous nos salaires !

C'est dans ce grand monde patronal que le gouvernement est allé pêcher le successeur de Gaymard au ministère

de l'Économie : Thierry Breton, grand patron de France Télécom (1,3 million d'euros par an), grand ambitieux dit-on, par ailleurs auteur de science-fiction. Mais le roman-vérité qui relate le sort imposé au personnel de France Télécom par la privatisation, sous son règne comme celui de ses prédécesseurs, s'intitule « *la machine à broyer* ».

Rien d'étonnant si la situation du monde du travail empire. Si les salaires cèdent du terrain. Si le taux de chômage vient de dépasser les 10 %, selon les chiffres du ministère du travail. Chiffres officiels savamment truqués qui indiquent déjà près de 3 millions de sans emploi. Et quelques jours de vague de froid soulignent l'incurie de la politique sociale : panique aux urgences des hôpitaux, panique pour ne pas laisser crever des hommes et des femmes sans domicile, dans les rues !

Ceux qui nous gouvernent, et leurs maîtres du patronat, soufflent le froid ; à nous de souffler le chaud. Les lycéens en lutte contre le projet Fillon qui accentue la misère de l'école et creuse encore les inégalités, ont donné le signal. Malgré les vacances, les jeunes se sont passé le témoin d'académies en académies, et le prochain rendez-vous général est fixé au mardi 8 mars. La même semaine, le 10 mars, les directions syndicales appellent les travailleurs du public et du privé à une journée de grève et de manifestations pour les salaires, l'emploi, la durée du travail. Les lycéens se joindront certainement à eux. Il faut absolument en être, même si les leaders syndicaux n'annoncent aucun plan de bataille pour la suite. Mais l'exaspération populaire peut les y contraindre. Elle peut bousculer. Elle a bien fait déménager dans les ministères !

Contre ces guignols qui ferment les usines et ferment les écoles, tous en grève et dans la rue le 10 mars, étape de la contre-offensive du monde du travail.

(Éditorial du lundi
28 février 2005 des bulletins
d'entreprise *L'Étincelle* publiés
par la Fraction)

Convergences Révolutionnaires n° 37 (janvier-février 2005)

Bimestriel publié par la Fraction

Dossier : salaires, la contre-offensive s'impose : 300 euros pour tous

Articles : L'école de Fillon, apartheid social sur fond d'économies budgétaires – Amiante : encore 500 000 morts à venir – Intermittents du spectacle : nouvel avis de tempête ? – La Turquie en Europe : vers une adhésion de raison – La grève d'Opel Bochum (Allemagne) : un combat qui fait débat.

Pour se procurer ce numéro, 1,5 euro, ou s'abonner (1 an : 9 euros ; de soutien : 15 euros) écrire à :

LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18
ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

Leur société

• Santé

Ce n'est pas la chasse au gaspi, c'est la chasse aux pauvres

Entre l'augmentation du forfait hospitalier, la charge d'un euro pour le patient à chaque acte médical, la majoration des tarifs de consultation des médecins spécialistes, le parcours de soins du plan Douste-Blazy et la hausse des cotisations des mutuelles, les frais pour la santé vont constituer une charge financière de plus en plus lourde pour le budget des familles, voire empêcher une partie de la population de se soigner comme il le faudrait.

Interrogé sur sa réforme par *Le Journal du dimanche*, Douste-Blazy, le ministre de la Santé, prétend que la réforme de l'assurance-maladie « *n'aura aucun impact supplémentaire sur l'évolution des dépenses des mutuelles, par rapport aux autres années* ». Mensonge. Les mutuelles elles-mêmes annoncent des hausses de cotisations.

La part des dépenses de santé laissée à la charge des malades va, elle aussi, encore s'accroître. À commencer par l'euro pour chaque visite chez le médecin (ou à un laboratoire d'analyses, etc.), ce qui représente une hausse de plus de 10 % des frais imputés aux patients. Et beaucoup plus, s'ils ne respectent pas le « parcours » rendu obligatoire par la convention médicale issue de la réforme de l'assurance-maladie, en d'autres termes s'ils ne passent pas par un médecin choisi comme médecin traitant avant la plupart des consultations chez un spécialiste. D'un côté la Sécurité sociale prévoit un taux de remboursement plus bas,

de l'autre la Mutualité française, qui regroupe 95 % des mutuelles, a décidé de ne pas rembourser le dépassement d'honoraires autorisé.

Ce dispositif est présenté comme une source d'économies sur les dépenses de santé, dans la mesure où il dissuaderait les patients d'aller voir un spécialiste sans raison, comme si on allait voir un médecin pour passer le temps. Pour Douste-Blazy et la droite, un malade n'est qu'un profiteur, un pilleur de la Sécurité sociale. Quand on sait la façon dont l'État puise sans vergogne dans les caisses de la Sécurité sociale pour assurer des dépenses qui lui incombent !

Ce dispositif risque en effet d'être dissuasif, mais pour les plus démunis. Il est inadmissible que l'accès aux soins soit rationné selon qu'on a ou pas les moyens de payer.

Et ces prétendues économies ne sont qu'un calcul à la petite semaine, socialement coûteux, car si une partie de la population se voit contrainte de restreindre ses visites chez le médecin et laisse des pathologies évoluer avant d'aller consulter, en quoi cela sera-t-il plus « économique » qu'une politique permettant des diagnostics plus précoces ?

Économiser sur le nécessaire, pour donner le surplus aux riches, telle est la devise de ce gouvernement. Dans le domaine de la santé comme dans tous les autres domaines du service public.

Annie ROLIN

• Hausse des tarifs des spécialistes

Soi-disant pour combler le trou de la Sécu

Depuis le 1^{er} mars, le ministre de la Santé a donné un sérieux coup de pouce aux tarifs des médecins spécialistes du secteur 1, ceux qui appliquent les tarifs de la Sécurité sociale. Celle-ci, en échange, prend en charge une partie de leurs cotisations sociales (environ 10 000 euros par médecin et par an). Quant aux médecins du secteur 2, ils continueront à pratiquer des honoraires « libres », donc plus élevés... pour les malades qui peuvent se les payer.

Douste-Blazy octroie aux spécialistes des augmentations de près de 10 % ! Par exemple, on payera 27 euros au lieu de 25 pour consulter un dermatologue, un ophtalmologue, un endocrinologue, un rhumatologue ou encore un gynécologue. Les psychiatres se feront payer 40 euros au lieu de 37. Pour faire soigner un enfant de moins de deux ans, ses parents devront déboursier 30 euros au lieu de 28, et 27 euros au lieu de 25 pour un enfant de 2

à 16 ans. Douste-Blazy, soucieux de ne pas fâcher les généralistes qui ont une grosse clientèle d'enfants, les a autorisés à augmenter leur consultation de 25 % (de 20 à 25 euros) quand ils soignent les moins de deux ans.

Et le 1^{er} juillet une nouvelle liste d'augmentations pour d'autres spécialités est déjà annoncée....

Bref, dès la première étape de la soi-disant réforme, c'est clair. Les tarifs augmentent, et à un autre rythme que nos salaires. Pour nous faire rembourser intégralement (car la Sécurité sociale ne remboursera toujours que 70 % du prix des consultations), il faudra payer plus cher des mutuelles ; sans parler de ceux qui n'ont pas les moyens d'en avoir (plus de 5 millions de Français). Voilà ce que Douste-Blazy appelle des économies !

Cédric DUVAL

• **Manifestation, samedi 5 mars à Paris**

Régularisation de tous les sans-papiers

Depuis de nombreuses années, des travailleurs étrangers en situation irrégulière, ceux qu'on appelle les « sans-papiers », réclament la régularisation de leur situation et se sont organisés pour tenter d'imposer leur droit à vivre normalement, dans ce pays où ils travaillent, ont leur famille et séjournent souvent depuis de nombreuses années.

En déposant leurs dossiers dans les préfectures, comme le gouvernement socialiste de 1997 leur demandait de le faire, beaucoup d'entre eux choisissaient du même coup de sortir de la clandestinité, prenant ainsi le risque d'être contrôlés par les autorités. Mais une partie seulement d'entre eux ont reçu une réponse positive. De nouveaux immigrés sont arrivés. Aujourd'hui, les chiffres semi-officiels du gouvernement français admettent qu'il y a au moins 300 000 sans-papiers.

Quant aux organisations d'aide et à la Coordination nationale de lutte des sans-papiers, elles estiment le chiffre à 600 000.

En France, comme dans toute l'Europe, il s'agit donc d'un problème qui concerne une fraction non négligeable de la classe ouvrière. Périodiquement, les gouvernements parlent de régulariser la situation de ces travailleurs. Mais en France, depuis près de huit ans, les gouvernements socialistes comme ceux de droite refusent une mesure générale de régularisation. En Espagne, le gouvernement socialiste de Zapatero a bien parlé d'une procédure générale, mais elle concerne ceux dont les employeurs acceptent de présenter les dossiers. Il y a loin de telles politiques à celle qui consisterait à donner à ces centaines de milliers d'immigrés, fuyant leur pays à cause de la misère ou parfois de la répression, la possibilité de vivre et de travailler en bénéficiant des mêmes droits, de la

même couverture sociale que les autres travailleurs du pays qu'ils rejoignent.

D'après les chiffres du ministère de l'Intérieur, 80 000 sans-papiers ont été régularisés

Et dans le même temps, rien qu'en 2004, suite à des interpellations et rafles policières, les préfectures ont prononcé 47 000 arrêtés de reconduite à la frontière, dont 11 850

familiale ou pas, qu'il faudrait ou non intégrer.

Mais, aux centaines de milliers de travailleurs sans papiers présents aujourd'hui, le gouvernement ne promet que les matraques des policiers quand ils revendiquent leurs droits. Il les maintient dans la clandestinité et il claironne qu'en cette année 2005 il veut atteindre 20 000 expulsions ! Expulsions répressives, qui ne visent qu'à intimider et faire taire ces travailleurs, perpétuant sciemment leur précarité et leur surexploitation dans l'intérêt de patrons petits et grands.

Nous exigeons l'arrêt des expulsions et la régularisation de tous les travailleurs sans papiers.



en quatre ans, entre 1999 et 2003, soit seulement 20 000 par an ! Des régularisations au compte-gouttes, au cas par cas, permettant aux patrons de remplacer les régularisés par d'autres sans-papiers, pour continuer à ne pas payer les minimums légaux et les charges sociales.

ont été effectuées manu militari, soit 32 par jour !

Dans la presse, à la radio, à la télé, on entend les représentants du gouvernement et de la droite se plaindre du manque de main-d'œuvre. Ils discutent de la nécessité ou non d'instaurer des quotas, d'encourager une « immigration choisie »,

Lutte Ouvrière appelle à participer à la manifestation des sans-papiers, samedi 5 mars, à 14 heures, place de la République, à Paris.

• **En attendant le 8 mars**

Les lycéens toujours mobilisés

Malgré les vacances scolaires dans une partie des académies, en particulier en région parisienne, les manifestations de lycéens ont continué ou commencé dans celles où les cours ont repris après les congés de février. Des dizaines de milliers de manifestants ont de nouveau défilé pour réclamer le retrait du projet de loi Fillon.

La jeunesse lycéenne a bien raison de ne pas vouloir lâcher prise. Car ce n'est pas le recul, provisoire ou définitif, sur la question du contrôle continu au baccalauréat, qui annule l'essentiel, les nouvelles attaques contre l'école, prévues par le gouvernement dans sa loi d'orientation mais également dans son budget pour la rentrée prochaine.

Car Fillon n'a pas attendu que sa loi soit votée pour supprimer des dizaines de milliers de postes, d'aides-éducateurs, de surveillants, d'enseignants et de précaires, dans les établissements scolaires. Les lycéens qui manifestent ont conscience que sa loi va encore aggraver

cette situation.

Dans de nombreux lycées, les jeunes sont les mieux placés pour mesurer les manques de moyens et de personnels, les classes surchargées, les postes non pourvus ou non remplacés, le manque de ces emplois nécessaires, à la fois pour l'enseignement, pour le suivi de la santé des élèves, ou pour le fonctionnement normal des établissements. Ils savent, pour le vivre, que les inégalités scolaires ne sont que le pendant de l'inégalité sociale. Ils connaissent l'existence des bonnes écoles, le plus souvent privées, et des bons lycées où l'on entre sur recommandation ; et les autres, où le manque de moyens a des conséquences graves pour l'avenir des élèves.

La mobilisation actuelle des lycéens exprime la colère justifiée contre cette situation. Et quand elle vise Fillon, elle condamne un gouvernement qui veut aggraver les inégalités, renforcer la sélection en limitant la formation générale pour de nombreux jeunes, et

donc l'accès à la culture.

Les attaques contre l'école s'inscrivent dans celles contre l'ensemble des services publics, pourtant indispensables à la majorité de la population qui ne peut pas se payer des services particuliers. Les lycéens des milieux populaires sont, pour la plupart, voués à des conditions de scolarité dégradées, comme leurs parents connaissent des conditions de travail qui empirent. Quant à ceux des milieux plus aisés, les mobilisations actuelles peuvent les aider à ouvrir les yeux sur les inégalités et les injustices de cette société.

À l'occasion de la reprise des cours dans toutes les académies du pays, une journée nationale de manifestations est appelée le mardi 8 mars. Deux jours avant la journée de grève et de manifestations des salariés, elle peut montrer que les causes du mécontentement sont les mêmes : cette politique réactionnaire que poursuit le gouvernement.

Michel ROCCO

• **Angoulême, pour la défense des services publics**

Un millier de manifestants, dont des élus

Samedi matin 19 février, à Angoulême, un bon millier de personnes se sont retrouvées pour manifester contre les attaques auxquelles sont soumis les services publics dans ce département de la Charente, classé comme l'un des « départements pilotes », où des classes sont fermées, où des bureaux de poste, des antennes des impôts sont supprimés, où les trains ne s'arrêtent plus dans certaines gares.

Fait plutôt inhabituel, parmi les manifestants se trouvaient beaucoup de maires et de conseillers municipaux de petites communes rurales, les premières touchées par les coupes claires. Ils étaient venus de différents points du département, et certains d'entre eux avaient affrété des bus. Ils dénonçaient « le démantèlement des services publics et l'abandon du monde rural ».

La manifestation avait été préparée par un « collectif de défense des services publics » dont la cheville ouvrière était constituée des militants connus de la LCR, militant avec quelques maires de communes rurales, adhérents ou sympathi-

sants du Parti Socialiste ou, dans un cas, du Parti Communiste. Ce collectif se situe dans la continuité de l'appel d'un collectif de la Creuse. Des délégations de la Creuse et d'autres départements voisins étaient présentes et ont appelé à se joindre à une manifestation prévue à Guéret, le 5 mars, appel auquel s'associe Lutte Ouvrière.

Des dirigeants socialistes locaux se sont placés en tête du cortège. Sans doute pour tenter de faire oublier que, lors du passage du PS au gouvernement, les politiciens socialistes avaient largement entamé le travail destructeur parachevé aujourd'hui par la droite.

Le maire socialiste de Villefagnan, quant à lui, porte-parole du Collectif Charente, ne craignait pas d'affirmer que « la défense du service public n'est l'apanage ni de la droite ni de la gauche ».

Seul un slogan de Lutte Ouvrière affirmait que « l'argent public doit servir pour les écoles, les hôpitaux et tous les services publics, et pas pour les profits patronaux ».

Correspondant local

• Liban

L'indépendantisme libanais et les responsabilités de l'impérialisme français

Lundi 28 février, en annonçant sa démission, le Premier ministre libanais Omar Karamé a pris de court une opposition qui avait annoncé vouloir tenir la rue contre lui et son gouvernement. Mais la crise ouverte par l'assassinat de Rafic Hariri, le 14 février à Beyrouth, ne fait sans doute que commencer.

L'assassinat de cet ancien Premier ministre, qui avait de bonnes probabilités de le redevenir, a donné aux différents partis et personnalités dénonçant la présence syrienne au Liban l'occasion de faire l'unité. Dimanche 27 et lundi 28 février, alors que le Parlement s'appretait à ouvrir un débat sur l'attentat, ils ont réussi à rassembler des dizaines de milliers de leurs partisans dans les rues de la capitale libanaise.

La Syrie mise en cause

Ainsi, la situation créée par l'attentat contre Rafic Hariri, le soutien des États-Unis et de la France encourageant tous ceux qui, au nom de « l'indépendance » du Liban, réclament un retrait des troupes syriennes stationnées dans le pays, accusant le régime de Damas d'avoir commandité cet assassinat.

Bien sûr, les conditions dans lesquelles l'attentat a été préparé indiquent que ses auteurs disposaient d'importants moyens et de larges complicités, sans doute à un niveau élevé, auprès de diverses autorités. Cela permet de montrer du doigt les services secrets libanais et syriens, et au-delà le régime de Damas et le gouvernement libanais pro-

syrien d'Omar Karamé et du président Émile Lahoud.

Mais si les services secrets syriens semblent en effet coutumiers de ce type d'opération, dans la région ils ne sont pas les seuls, ni les seuls présents au Liban. Et puis, même si l'on retient l'hypothèse d'une action de certains services syriens, on peut se demander s'ils ont vraiment agi avec l'assentiment de leurs dirigeants politiques ou s'ils ont agi de façon autonome. Il est possible que le dirigeant syrien Assad lui-même ne contrôle pas tout à fait ses propres services, que certains de ceux-ci obéissent aux calculs d'un clan du régime contre un autre, voire à d'autres commanditaires.

En tout cas on voit mal pourquoi le régime de Bachar El Assad lui-même aurait ordonné le meurtre d'Hariri. Celui-ci, au pouvoir pendant des années, s'était montré coopérant avec la Syrie. Même dans l'opposition au gouvernement dit « pro-syrien » de Karamé, il affirmait sa volonté de dialoguer avec celle-ci pour alléger sa tutelle. Au contraire, l'attentat a cimenté l'unité contre la présence syrienne, avec le soutien des États-Unis et de la France.

Si donc l'éventail des auteurs possibles de l'attentat est large, celui de ses commanditaires possibles l'est encore plus, et on peut les chercher y compris du côté d'Israël ou de services occidentaux qui voudraient mettre en difficulté le régime syrien, au moment justement où le président américain Bush pointe du doigt la Syrie et l'Iran et affiche son rapprochement avec la France sur les questions du

Proche et du Moyen-Orient.

Si dans la période qui vient le Liban est déstabilisé, ce ne sera donc peut-être pas sans rapport avec la situation dans le reste du Moyen-Orient, ni sans rapport avec les desseins et les calculs des grandes puissances et en premier lieu des États-Unis, englués en Irak.

Des conflits latents laissés par l'impérialisme

Il faut rappeler que le Liban n'existe comme pays séparé de la Syrie que parce que la puissance coloniale française a cru bon, au lendemain de la Première Guerre mondiale, de diviser pour régner en créant deux pays là où il n'y en avait qu'un. En outre, le Liban lui-même était pourvu d'un régime multi-confessionnel assurant la prééminence de la bourgeoisie chrétienne, traditionnellement alliée de l'impérialisme français, sur les autres communautés sunnite, chiite et druze.

Le colonialisme français a ainsi jeté les bases de conflits possibles, d'abord entre le Liban et la Syrie, ensuite au sein même du Liban, entre les différents clans confessionnels se disputant le pouvoir.

Il faut rappeler aussi que les sources de l'actuelle présence syrienne au Liban remontent à l'année 1976. Alors qu'une guerre civile mettait aux prises la droite et l'extrême droite chrétiennes libanaises d'une part, le camp dit « palestinoprogressiste » d'autre part, celui-ci était en passe de remporter la victoire. L'armée syrienne intervint alors à l'appel de la droite chrétienne pour pro-



téger celle-ci et maintenir un certain équilibre des forces. La guerre se compliqua ensuite du fait des diverses interventions israéliennes, mais l'armée syrienne resta. Avec le soutien des autres États arabes, notamment de l'Arabie saoudite, et l'accord tacite ou ouvert des dirigeants occidentaux, la Syrie se montra la principale garante d'un certain statu quo et du maintien de l'équilibre traditionnel entre les diverses communautés.

La bourgeoisie chrétienne qui domine le pays n'en critique pas moins périodiquement la « tutelle » syrienne, et peut même trouver pour cela un soutien dans le reste de l'opinion, du fait du caractère militaire et policier du régime d'Assad et de sa présence au Liban. Cela ne l'empêche pas de savoir recourir à la protection de l'armée syrienne lorsqu'elle en a besoin.

Mais tout cet équilibre est fragile, alors que la situation économique du pays s'aggrave, la

grande bourgeoisie chrétienne et sunnite étalant une richesse insolente face à la misère des masses populaires ou des centaines de milliers d'ouvriers syriens venus travailler au Liban, qui vivent dans des conditions misérables et sont souvent pris à partie comme s'ils étaient responsables des tares du régime d'Assad.

Au moment où non loin de là, en Irak, les affrontements prennent de plus en plus le caractère d'un conflit entre groupes chiites et groupes sunnites, les uns ayant le soutien de l'Iran et les autres de la Syrie, il ne faudrait donc peut-être que peu de choses pour que, au Liban, les conflits inter-confessionnels ne ressurgissent. C'est peut-être ce que certains cherchent sciemment à provoquer. C'est peut-être aussi ce que le pseudo-indépendantisme de la bourgeoisie libanaise contre la Syrie, appuyé par l'impérialisme américain et français, risque de rallumer.

André FRY

• Espagne

« Oui » à la Constitution européenne... mais avec 57 % d'abstentions

Dimanche 20 février, 35 millions d'Espagnols étaient appelés à voter pour ou contre la Constitution européenne. Les résultats n'ont guère surpris tous ceux qui avaient suivi la campagne électorale.

Le Parti Socialiste, la droite, les partis nationalistes basques, catalans les plus importants, les syndicats, tous ont fait campagne pour le « oui ». Le « oui » l'a emporté avec 76,5 % des voix.

Le « non », défendu par la coalition autour du PCE, Izquierda Unida, et par les partis nationalistes radicaux au Pays

Basque et en Catalogne, n'a obtenu que 17,43 % des voix. Le vote blanc étant de 6 %.

Ce qui est notable, même si c'était également attendu, c'est le fait que sur les 35 millions d'électeurs, 14 millions seulement sont allés voter, ce qui ne fait que 42,4 % de votants. Une abstention de 57,6 %, c'est un record en Espagne, toutes élections confondues.

C'est que dans les quartiers populaires ce référendum, qui semblait joué d'avance, a plutôt amené des réactions indifférentes ou hostiles. Beaucoup avaient

l'impression que c'était « une affaire de politiciens » et ne voyaient pas de raisons d'aller voter.

Les réactions des milieux politiques après le scrutin furent une continuation de la campagne électorale. Le dirigeant du gouvernement, Zapatero, s'est réjoui « d'avoir été le dirigeant d'un pays qui, le premier en Europe a approuvé la Constitution » et les socialistes clament que l'Espagne « a été à la hauteur de l'événement ».

La droite considère, elle, que le faible taux de participation

« est un échec » pour le gouvernement et que c'est à cause de « la campagne précipitée » que l'abstention a été très forte.

Llamazares, le dirigeant d'Izquierda Unida, se réjouit d'avoir capitalisé 17 % de « non », ce qui est bien supérieur à ses scores habituels. Mais personne à IU ne peut prendre de telles déclarations au sérieux puisque le non a obtenu 30 % dans certains quartiers bourgeois de Madrid et qu'au Pays Basque, avec 33 % de votes négatifs, de même qu'en Catalogne, avec 28 %, et en Navarre avec 28 %, il

est évident que c'est la mobilisation des milieux nationalistes, s'opposant, comme le disent les partis nationalistes radicaux, à « la destruction du Pays Basque ou de la Catalogne », qui a gonflé les scores négatifs.

Chaque parti trouve donc dans ce scrutin des raisons de se réjouir. Mais les travailleurs, eux, ne se sont pas mobilisés et ne se sont pas sentis concernés. Même si le oui l'a emporté, moins d'un Espagnol sur trois a approuvé la Constitution européenne.

Jérôme MULLER

• **Algérie**

Réforme du code de la famille Bouteflika cède aux hommes

« La révision du code de la famille s'est avérée impérative si nous voulons garantir la stabilité et l'harmonie dans la société et assurer le respect de la chariâ [la loi coranique] qui reste valable en tout temps », déclarait le président algérien Bouteflika en octobre dernier. Dans ces conditions, l'avant-projet de révision du code de la famille que le gouvernement algérien va bientôt proposer aux parlementaires se place bien en deçà des aspirations des mouvements de femmes algériennes.

En effet, les plus radicales de celles-ci souhaitent, à juste titre, qu'il soit purement et simplement aboli. L'avant-projet, s'il contient certaines dispositions en faveur des femmes et des enfants, a plutôt tenu compte de l'opinion des groupes religieux. Pour Bouteflika, améliorer la situation des femmes passe après la nécessité pour lui de consolider sa position d'arbitre entre les différentes fractions de l'opinion algérienne.

Le gouvernement de Bouteflika prétend, à défaut d'abroger le code de la famille, lui donner un coup de jeune. Et cela d'autant que l'Algérie, en comparaison de ses voisins tunisien et marocain, apparaît désormais comme en retard. Même si, entre la loi et la réalité il y a toujours un fort décalage, les mouvements de femmes en Algérie espéraient la fin d'un dispositif qui place les femmes dans une situation de mineures par rapport aux hommes.

Finalement, le président algérien a pris en compte les religieux qui dénonçaient « l'hérésie » de son éventuelle abrogation. Le tutorat est donc maintenu : une femme sur le point de se marier devra toujours avoir l'assentiment d'un tuteur (son père ou un de ses proches).

De la même manière, même si c'est une pratique devenue très minoritaire en Algérie, la possibilité de la polygamie est maintenue. Petit changement, le mari devra dorénavant obtenir l'autorisation d'un juge pour contracter d'autres unions. Il devra notamment faire la preuve que la ou les précédentes épouses n'ont pas d'objection. Sauf que la plus ou moins grande dépendance économique ou morale des premières femmes permet de prévoir leur réponse, dans la plupart des cas.

De même, le droit de la femme de demander le divorce n'est pas retenu : alors que l'homme conserve le droit de répudier sa femme, celle-ci doit satisfaire à une douzaine de conditions pour demander le divorce. Le nouveau code reconnaît tout de même le droit des femmes à obtenir la garde des enfants en cas de séparation et, dans cette situation, de garder l'usage du domicile, ce qui n'était pas le cas auparavant, ce qui jetait dans la rue bien des femmes répudiées.

Rappelons que ces disposi-

modifications concernant le code de la nationalité. Auparavant, l'obtention de la nationalité était transmise par le droit du sang des hommes. Seuls ceux-ci donnaient la nationalité à leurs enfants. Désormais, les femmes algériennes pourront également le faire.

Les femmes algériennes, qui veulent en finir vraiment avec ce code de la famille archaïque et réactionnaire, devront continuer à se battre pour imposer ce droit élémentaire pour les femmes : l'obtention de l'égalité pour tous. La journée du 8 mars prochain,



Des femmes au travail à Sidi-Bel-Abbès. En plus de l'exploitation, elles subissent l'oppression des hommes.

tions du code de la famille algérien, à l'exception de ce qui concerne la polygamie, sont souvent acceptés par la France. Un Algérien vivant en France peut, à l'insu de sa femme, se rendre en Algérie, obtenir un divorce à son bénéfice, et les tribunaux français se conforment fréquemment à ce jugement.

La reculade de Bouteflika devant les islamistes provoque, à juste titre, la colère des femmes militantes, aussi bien de la présidente de la commission des femmes travailleuses de l'UGTA (la centrale syndicale algérienne) que de la porte-parole du Rassemblement algérien des femmes démocrates (RAFD), de la responsable de l'association SOS Femmes en détresse ou encore de Akila Ouared, ancienne combattante de l'Armée de Libération Nationale (ALN).

Une disposition trouve cependant grâce aux yeux de certaines d'entre elles, ce sont les

manifestation traditionnelle des mouvements de femmes algériennes, leur fournira une nouvelle occasion de l'affirmer.

Jacques FONTENOY

• **Togo**

Démission en trompe- l'œil du fils-dictateur

Vendredi 25 février, Faure Gnassingbé, fils de l'ancien dictateur, le général Eyadéma, et qui s'était autoproclamé, aidé par l'armée, président du Togo « par intérim », a annoncé qu'il renonçait à la présidence, et que des élections seraient organisées dans les deux mois qui viennent.

Depuis la prise du pouvoir par le fils du dictateur défunt, le 5 février dernier, l'opposition togolaise n'avait cessé de protester contre le coup d'État. Elle réclamait la démission de Gnassingbé, et condamnait l'éviction de l'ancien président de l'Assemblée togolaise, qui aurait dû assurer l'intérim de l'ancien dictateur, selon la Constitution togolaise.

Des manifestations organisées dans les rues de Lomé, la capitale du pays, ont amené les instances internationales à prendre quelques distances avec le nouveau président. Tour à tour, l'Union Africaine, l'ONU, et même Bongo, président du Gabon, pourtant présenté comme un de ses parrains, auraient incité l'apprenti-dictateur à respecter le cérémonial constitutionnel.

Ils ont été entendus. Gnassingbé a cédé provisoirement sa place, promettant de « garantir la transparence » des futures élections, et de « donner les mêmes chances à tous les candidats ». La main sur le cœur, il a ajouté : « Il y a un temps pour les luttes et les conflits d'intérêts, il y a un temps pour la paix des cœurs, la tolérance, la réconciliation... »

Et dès le lendemain, se satisfaisant de ces belles paroles, la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest s'est félicitée de cet « acte positif », et a

annoncé la levée immédiate des sanctions économiques contre le Togo. Le président du Nigeria, qui est aussi président de l'Union africaine, a présenté le geste de Faure Gnassingbé comme « la victoire de l'Afrique et du monde ». Et Koffi Annan, secrétaire de l'ONU, l'a lui aussi chaleureusement félicité.

Pourtant, la mainmise de l'ancienne dictature reste totale. L'ancien gouvernement, mis en place par Eyadéma, reste en place, sans parler de l'état-major militaire qui avait porté le fils au pouvoir. L'ancien président de l'Assemblée nationale évincé, et qui était en droit d'assurer l'intérim, est maintenu à l'étranger par la fermeture des frontières qui lui interdit de revenir au Togo. Celui qui le remplace est un dirigeant du parti au pouvoir, proche des dictateurs, père et fils.

Quant au principal candidat de l'opposition, à qui Faure Gnassingbé promettait « l'équité » en lui donnant « les mêmes chances... », il est interdit de candidature en vertu d'un article de la Constitution togolaise taillé sur mesure qui impose d'avoir résidé au Togo pendant les douze mois précédant les élections. Pas de chance, il est en exil.

Le ministre des Affaires étrangères, Michel Barnier, avait déclaré le 8 février dernier : « Ne demandez pas à la France d'être le gendarme de l'Afrique : ce n'est pas l'ambition ni la vocation de notre pays. » On le comprend. L'État français avait trouvé dans Eyadéma père un dictateur qui avait fait le sale boulot pendant 38 ans sans discontinuer. Alors, on peut penser que le fils, dès qu'il aura été « élu » constitutionnellement, lui aussi fera l'affaire.

Bertrand GORDES

Au sommaire de LUTTE DE CLASSE N° 87 (mars 2005)

- ▶ La Turquie et l'Union européenne
- ▶ Les institutions européennes et le droit des femmes
- ▶ Le sionisme et l'antisémitisme
- ▶ Haïti : en s'organisant contre les exploités, on saura se défendre contre les voyous armés !
- ▶ États-Unis : les élections de 2004 ne constituent pas un mandat pour continuer la guerre et démanteler la sécurité sociale !
- ▶ Tribune de la Minorité
La Chine : quel développement ?

Prix : 1,50 euro -
Envoi contre quatre timbres à 0,50 euro



• La Charte de l'environnement adoptée par le Parlement

Chirac veut montrer qu'il est encore « vert »

En même temps que le Parlement a modifié la Constitution afin de permettre le référendum sur l'Europe, il a adopté une Charte de l'environnement, désormais inscrite dans cette même Constitution. Ce texte court, de dix articles et un préambule, a nécessité deux ans (!) de travail à une commission présidée par le paléontologue Yves Coppens, composée de scientifiques, de représentants d'associations de consommateurs, de protection de l'environnement et d'industriels. Deux ans pour accoucher d'une demi-page, cela suppose bien des compromis, et le résultat est incolore, inodore et sans saveur.

L'article 1^{er} énonce : « Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et favorable à sa santé ». Nul ne trouvera à y redire. Il n'est question que de « vivre », il aurait fallu ajouter « et de travailler ». Des millions d'ouvriers, et même d'employés, travaillent dans des environnements industriels parfois désastreux, dans la chimie, le nucléaire, le bâtiment, la métallurgie, etc. Le nombre des maladies professionnelles augmente en France. La Charte « oublie » purement et simplement l'environnement du monde du travail.

L'article 2 précise : « Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement ». Ce qui signifie qu'il ne faudrait pas polluer. Espérons que cela pourra servir aux membres des Comités d'hygiène et de sécurité, ainsi qu'aux simples travailleurs, à faire valoir leurs droits dans les entreprises. Malheureusement ce texte n'est visiblement pas fait pour cela.

Article 4 : « Toute personne doit contribuer à la répa-

ration des dommages qu'elle cause à l'environnement, dans les conditions définies par la loi ». En conséquence Total, par exemple, pourra se contenter, comme aujourd'hui, de contribuer aux réparations de catastrophes comme celles de l'Erika ou d'AZF. On ne lui demandera pas de les prendre en charge. Si la Charte ne prévoit rien pour les ouvriers, elle est en revanche précautionneuse envers les patrons.

Article 6 : « Les politiques publiques » doivent « concilier (...) la protection et la mise en valeur de l'environnement (...) avec le développement économique et social », article qui permettra, si le développement économique ne parvient pas à se concilier avec l'environnement, de sacrifier ce dernier.

L'article 5, le plus long et le plus alambiqué, évoque le principe de précaution, qui a donné lieu, paraît-il, au plus grand nombre de débats. Le résultat c'est que... « Les autorités publiques (...) veillent à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées ». Avec ça, braves gens, vous pouvez dormir tranquilles, les autorités publiques veillent !

Pas plus que les Sommets de la Terre, Protocole de Kyoto et autres textes, cette Charte de l'environnement ne changera grand-chose. Les écologistes, les associations de consommateurs ou Nicolas Hulot, la caution Nature de Chirac, déclarent que ce texte, dont ils admettent l'insuffisance, est « mieux que rien ». Certes, cela ne peut sans doute pas faire de mal, même si cela ne fait pas grand bien.

Si l'environnement de notre planète est vraiment menacé, et il semble bien qu'il le soit, ce n'est pas avec des textes comme celui-ci qu'il sera sauvé.

Il est même possible que les débats concernant cette Charte aient coûté plus cher en papier, et donc en arbres, que le bénéfice qu'on en peut attendre.

André VICTOR

• Réforme du droit des faillites

Sous la dictée du Medef

Depuis le 1^{er} mars, les députés discutent d'une proposition de loi de Dominique Perben, ministre de la Justice, visant à réformer le droit des faillites des entreprises. Cette question revêt une certaine importance, non seulement pour les 45 000 patrons qui font faillite chaque année, mais aussi pour les 300 000 salariés touchés par ces faillites, dont 150 000 y perdent leur emploi.

Cette loi, comme la plupart de celles discutées par le Parlement et comme tout le code civil, concerne essentiellement le droit de propriété. Quand une entreprise a fait faillite, quels sont les créanciers qui doivent être payés en premier : les fournisseurs, les actionnaires, ou l'État ? Qui doit être le mieux protégé : le patron qui emprunte ou la banque, le débiteur ou le créancier ? Jusqu'à quel point un patron peut-il être responsable sur ses biens privés ? La précédente modification, celle de 1994, était, de l'aveu du rapporteur de la loi actuelle, faite sur mesure pour éviter de trop grosses pertes aux banques, après les faillites dans l'immobilier.

La nouvelle mouture de la loi vise également à protéger les intérêts des banques qui ont prêté des capitaux à des entreprises qui ont fait faillite. Les banques seront remboursées en priorité et elles pourront se grouper en comité pour imposer le plan de redressement ou la liquidation qui leur sera le plus favorable. En revanche, le projet de loi permet à l'État et aux organismes sociaux d'abandonner leurs créances sur les entreprises en difficulté.

Dans son rapport, le député Xavier Roux, défenseur du projet, explique que les formalités pour reprendre une entreprise



Le régime normal pour les travailleurs devient la précarité, pendant que le régime normal du capitalisme pourrait devenir celui des faillites.

AFP

seront simplifiées et « qu'aucune sanction n'est prévue en cas d'inexécution des engagements de l'acquéreur en matière de maintien de l'activité ou de l'emploi », dans le cas où l'entreprise est vendue par morceaux. Dans le cas où elle est cédée en bloc, « il n'existe plus de commissaire à l'exécution du plan de cession ». Ainsi, les margoulinis qui touchent des subventions pour redresser des entreprises, puis les liquident quelques mois après, vont pouvoir continuer à prospérer...

Pour ce qui est des droits des salariés en cas de faillite de l'employeur, le rapport parlementaire est aussi bref qu'explicite : « Le projet de loi maintient les deux leviers facilitant les licenciements économiques. » Les travailleurs restent donc les premiers, et souvent les seuls, à payer les pots cassés. En revanche, les dirigeants d'entreprises faillis verront leurs sanctions, pénales ou professionnelles, diminuées. Les professions libérales (médecins, avocats, etc.) pourront elles aussi bénéficier des lois sur la faillite, c'est-à-dire ne plus être responsables sur leurs biens personnels. Comme on voit, on peut faire une loi sur les faillites et soigner sa clientèle électorale.

La nouveauté de cette loi résiderait, d'après ses promoteurs, dans le « plan de sauvegarde ». Le patron qui se senti-

rait menacé par la faillite pourrait bénéficier de la loi sur les faillites... sans faire faillite ! Il pourrait suspendre le paiement de ses dettes et continuer à diriger son entreprise, sans passer par un administrateur judiciaire. Mais surtout il pourrait licencier selon les procédures de faillite, et non suivant le code du travail. Un autre député de droite demande même que, dans ce cas, ce soit l'organisme chargé de verser les salaires en cas de cessation de paiement qui soit mis à contribution, alors même que l'entreprise continue à fonctionner. Un patron pourrait donc licencier facilement et pour pas cher, pour peu qu'il se dise menacé de faillite. Et pour compléter le dispositif, c'est le patron lui-même qui évaluerait la menace de faillite. Personne d'autre que lui ne pouvant exiger de regarder ses comptes, car il faut respecter « la confidentialité consubstantielle au secret des affaires et la liberté d'entreprendre ». Ainsi cette loi, officiellement faite pour régler les faillites, servirait surtout à faciliter les licenciements.

Dans son exposé, le rapporteur Roux explique que « les nombreuses modifications proposées par le Medef ont été retenues dans le cadre du projet loi ». Ça vous surprend ?

Paul GALOIS

• Jeux Olympiques

La médaille d'or du baratin

La journée du 10 mars gêne décidément beaucoup de monde. La CFTC avait purement et simplement décidé de ne pas s'associer aux manifestations, pour ne pas « contrecarrer les chances de Paris ». En effet, du 9 au 13 mars, la délégation du Comité olympique international visite la capitale pour étudier sa candidature pour les Jeux de 2012.

La CFDT, après avoir tergiversé, a fini par appeler. À

peine avait-elle annoncé sa participation, qu'elle proposait de repousser la date au 11 mars. Et Chérèque, ne craignant pas le ridicule, avait même proposé pour... 2012 une « charte de paix sociale » pendant les deux semaines des Jeux, en se référant à la trêve olympique que les Grecs respectaient dans l'Antiquité. La chanson a été reprise par le Medef et la droite. Ils font mine de s'indigner à l'idée que les ouvriers osent

compromettre la candidature de la France. Comme si les travailleurs ne se mettaient pas en grève, à cause du gouvernement et du patronat. Que le Medef et le gouvernement n'aient pas les grèves et les manifestations, on le savait déjà. Mais ils peuvent toujours courir s'ils espèrent nous faire croire que c'est à cause de... leur amour du sport.

Cédric DUVAL

• Les sociétés d'intérim, l'Unedic et l'ANPE

De l'argent sur le dos des chômeurs

La loi Borloo dite de cohésion sociale, votée en décembre 2004, a officialisé une situation existant de fait depuis longtemps et consistant, pour un certain nombre de margoulins, à faire du business sur le dos des chômeurs. La loi a offert un marché lucratif aux entreprises d'intérim, agences de travail temporaire, qui peuvent désormais passer contrat avec l'ANPE sous prétexte d'aider les chômeurs à retrouver un emploi.

En juillet 2001, avec l'entrée en vigueur du Pare (Plan d'aide au retour à l'emploi) signé d'Elisabeth Guigou, alors ministre socialiste du Travail dans le gouvernement Jospin, les agences d'intérim s'étaient multipliées. En liaison avec les ANPE, des entreprises s'étaient montées et placées, devenant des intermédiaires entre les chômeurs et un éventuel employeur, se proposant de trouver un emploi, mais surtout de réaliser des évaluations de compétences, d'apprendre aux chômeurs à rédiger un curriculum vitae, de leur montrer comment se présenter, comment s'habiller, comment se vendre, etc. Aujourd'hui, l'ANPE reconnaît qu'elle dispose ainsi de 4 000 sous-traitants privés, qui seraient des spécialistes du recrutement et du placement, permettant de retrouver plus vite un emploi, ce qui se traduirait par autant d'économisé pour l'Unedic. Selon le vice-président de l'Unedic,

« un chômeur représente en moyenne 1 500 euros de cotisations en moins chaque année, tandis qu'il touche 22 500 euros d'allocations en moyenne ». L'assurance chômage compte donc faire pas mal d'économies si les chômeurs retrouvent plus vite un emploi, quel qu'il soit, mal payé, pas à la qualification, d'une courte durée, etc., pourvu qu'ils puissent être rayés des indemnisés. Et pour y réussir, l'Unedic verse des sommes considérables... non aux chômeurs, mais à de véritables marchands d'hommes.

À titre expérimental, l'Unedic avait fait appel en février 2004 à une société australienne, Ingeus, pour trouver un emploi à 6 000 chômeurs des régions de Lille et de Rouen. Dès leur prise en charge, l'Unedic a versé 2 800 euros par chômeur et 1 500 euros en cas d'embauche. Selon la direction de l'Unedic, l'opération devenait rentable « à partir du moment où la durée d'indemnisation est réduite de cinq mois ». En Ile-de-France, l'Unedic s'est adressée à une autre entreprise privée, Maatwerk, censée reclasser 150 chômeurs en 2004. Le prix était de 1 200 euros par chômeur pris en charge et de 2 600 euros pour chaque « reclassement » dans les six mois. En fait de « reclassement », il s'agissait surtout de contrats à durée déterminée et à temps partiel. Relatant cette opération, *L'Humanité* soulignait le peu d'efficacité de l'entreprise qui, huit mois après les prises en charge, n'avait même pas réussi à trouver un emploi à la moitié des chômeurs.

L'entrée en vigueur de la loi Borloo vient encore faciliter l'activité des agences d'intérim. Aujourd'hui, les tarifs ont même augmenté. L'ANPE verse à la société Maatwerk plus de 4 000 euros par personne « accompagnée », tandis qu'Ingeus touchera 2 800 euros par prise en charge, plus 300 euros en cas d'embauche, plus 600 euros trois mois après l'embauche, plus encore 600 euros six mois plus tard. Il n'est pas étonnant que dans ces conditions de telles agences se multiplient. Une société d'intérim comme Agecco dispose d'un réseau de 6 000 agences et annonce qu'elle va recruter des centaines de consultants pour faire face à la prise en charge des chômeurs que lui enverra l'ANPE. Il ne s'agit que de chômeurs triés sur le volet, susceptibles de permettre à l'entreprise d'intérim de gagner de l'argent (donc d'être reclassés dans un délai raisonnable) et à l'Unedic de faire des économies (donc de n'être pas en fin de droits). Les chômeurs longue durée qui ne sont plus indemnisés, ceux âgés de plus de cinquante ans, ceux qui n'ont aucune expérience professionnelle, ceux qui n'ont pas les moyens d'accepter une mutation dans une autre région, bref tous les travailleurs qui ont des contraintes personnelles ou sociales seront laissés pour compte. Et pendant que quelques-uns s'enrichiront aux dépens de l'Unedic, les queues des chômeurs continueront de s'allonger dans les ANPE.

Lucienne PLAIN

Le chômage grandit, les profits aussi !

Le taux de chômage remonte progressivement depuis 2001. Il vient de dépasser de nouveau officiellement 10 % de la population active. En janvier, il y avait 2 461 600 personnes qui, cherchant du travail à plein temps, n'ont pu trouver ne serait-ce que deux semaines de travail en contrat à durée déterminée (CDD). Il faut y ajouter les 460 000 salariés qui n'ont trouvé que de petits boulots précaires, et tous les chômeurs qui ne cherchent plus rien et ne sont même plus inscrits, donc pas comptés.



Les moins de 25 ans sont les plus touchés. Parmi eux, 21,8 % de chômeurs. Et le temps passé au chômage s'allonge : près de huit mois en moyenne.

« Les profits d'aujourd'hui sont les emplois de demain », aiment à répéter les patrons. Ces profits déjà élevés en 2003 ont, eux, battu des records en 2004. La presse économique vient de publier le montant des bénéfices de Total, Arcelor, L'Oréal, Renault, Lafarge, BNP-Paribas... Tout cet argent s'est accumulé en faisant travailler davantage un nombre moins important de travailleurs. Dans les entreprises, même lorsque la production augmente, les départs à la retraite ne sont

plus remplacés. Dépenser moins en salaires, pour produire et vendre davantage de biens et de services, c'est tout bénéfique. C'est le cas de le dire.

Les patrons annoncent clairement qu'ils ne réinvestiront pas ces profits dans la production, et donc n'embaucheront pas. Ils préfèrent les distribuer aux actionnaires sous forme de dividendes.

Autrement dit, les compressions de personnel d'aujourd'hui sont les profits de demain.

Alors, autant dès aujourd'hui revendiquer des emplois et de meilleurs salaires.

R. P.

• Medef - Gouvernement

Faire travailler les seniors à des tarifs de débutants

Des négociations sont engagées entre le Medef et les syndicats, portant entre autres sur le cumul possible entre un emploi et la retraite. Cela fait un moment qu'on nous parle de ce qu'on appelle le « travail des seniors ». On nous explique, d'un côté, qu'il faudrait prolonger la durée du travail pour équilibrer les comptes des caisses de retraite. Mais dans le même temps, on constate que les entreprises se

débarassent des salariés de plus de 50 ans, qu'elles estiment moins rentables car ils « coûtent » trop cher, pour un rendement qui serait moindre.

Le gouvernement lui-même est un spécialiste de ce discours contradictoire. Il augmente le nombre d'annuités nécessaires pour avoir droit à la retraite, se plaint que seulement 37 % des plus de 55 ans travaillent encore, et avalise en même temps les accords de retraite anticipée et

de cessation d'activité des travailleurs salariés qui sont décidés par les entreprises.

En réalité, gouvernement et Medef ont un objectif commun : faire accepter une baisse des salaires des « seniors » pour pouvoir continuer à les exploiter de façon profitable, à condition bien évidemment qu'il y ait du travail pour eux. Le cumul emploi-retraite, qui a été facilité par la réforme des retraites d'août 2003, et qui a pris effet au

1^{er} janvier 2005, va dans ce sens. Les nouveaux retraités, partant aujourd'hui avec des pensions réduites, sont à présent autorisés à retravailler, y compris chez leur ancien employeur, ce qui leur permettrait d'arrondir leurs fins de mois. Reste à négocier les salaires de ce nouveau type d'employés, de 55 à 65 ans. Le Medef souhaite que ce soit au tarif le plus bas. Le cumul des retraites avec ces salaires lui permettrait de le faire, car la rétri-

bution des seniors ne constituerait qu'un revenu d'appoint.

L'étape suivante est déjà en cours d'élaboration : le rapport Camdessus, remis en octobre dernier à Sarkozy, alors ministre des Finances, propose d'autoriser le cumul emploi-retraite dès 50 ans... Ces gens-là ont de la suite dans les idées, quand il s'agit de laisser toute latitude au patronat d'exploiter les salariés.

Roger PÉRIER

• **CHU de Brabois (Nancy)**

Accident mortel à la nouvelle blanchisserie !

Vendredi 25 février un travailleur de 56 ans, employé à la blanchisserie depuis douze ans, a fait une chute mortelle de plus de 8 mètres. Il était monté au niveau supérieur pour décrocher un sac qui était bloqué sur son rail de circulation, comme plusieurs de ses collègues avaient été amenés à le faire à de multiples reprises le matin même et les jours précédents. Au cours de cette intervention, il est tombé dans une fosse dont l'ouverture au sol (1,40 m sur 1,40 m) était béante et n'était efficacement protégée que d'un seul côté.

Le 10 janvier, la nouvelle blanchisserie avait commencé à être mise en service. La direction, très pressée, a agi de manière irresponsable : l'ancienne blanchisserie a été arrêtée dès le 31 janvier. Et ce transfert a été l'occasion de supprimer 22 postes. À l'hôpital aussi, c'est la course à la productivité !

Or de nombreuses pannes

affectaient le fonctionnement de la nouvelle unité, en particulier la circulation des sacs de linge. La direction recourait à des intérimaires pour poursuivre la production le soir au-delà de l'horaire normal, et la blanchisserie n'était qu'à 65 % de son rythme prévu de production de linge propre. Les services manquant de linge, les appels téléphoniques se succédaient, l'ensemble du personnel de la blanchisserie était sous pression, faisant ce qu'il pouvait pour faire fonctionner des installations qui n'étaient pas encore au point. C'est dans ces conditions que s'est produit le drame.

Dès l'accident, l'émotion a été telle que l'ensemble du personnel de la blanchisserie a spontanément arrêté la production.

À peine arrivé sur les lieux de l'accident, le directeur général du CHU a déclaré, selon le quotidien *L'Est Républicain* : « La blanchisserie fonctionne presque

normalement ». Et, rejetant la responsabilité de l'accident sur la victime, il s'est permis de dire que « *Christian Vairalles se trouvait à un endroit où il ne devait pas être* ».

Alors, la responsabilité de la direction est écrasante. Depuis un an et demi qu'il est à Nancy, le directeur général explique que l'hôpital est une « entreprise » et ne parle que d'économies. Des économies criminelles qui ont abouti à la mort d'un travailleur.

Lundi, le personnel a exercé son droit de retrait et l'arrêt de travail s'est poursuivi mardi matin, malgré une intervention brutale du directeur général, qui a énormément choqué le personnel. La production n'a repris que mardi après-midi, lorsque les mesures de sécurité ont été prises, en particulier la protection de la fosse qui, si elle avait été prévue avant, aurait évité ce drame.

Correspondant LO

• **UMICORE (Nord-Pas-de-Calais)**

Encore une entreprise qui fait des profits... mais qui licencie et qui ruine une région

Il reste en France deux usines qui produisent du zinc. Toutes les deux appartiennent au groupe Umicore, anciennement Union Minière, un groupe qui emploie 11 500 salariés dans le monde et qui fait des profits : 168 millions d'euros en 2004, chiffre en hausse constante depuis trois ans. Le groupe vient quand même d'annoncer des licenciements : 216 en tout.

La plus grosse usine est à Auby, près de Douai. Il y a encore un peu plus de 800 travailleurs, mais Umicore veut en licencier 164. Après les 260 licenciements qui viennent d'avoir lieu à l'Imprimerie Nationale d'Auby, cette petite commune de 7 900 habitants, où le taux de chômage atteint 26 %, n'avait vraiment pas besoin de cela ! On est en plus juste à côté du site de Métaeurop, où travaillaient de nombreux habitants d'Auby et de la

région.

L'autre usine est à Calais. Là, Umicore veut licencier 52 travailleurs, ce qui signifie que l'usine va disparaître. Au-delà, à Calais, ce sera là aussi un désastre pour le port de commerce, car l'activité de l'usine représentait près de 30 % du tonnage.

Derrière les prétextes invoqués par la direction (concurrence de la Chine, hausse des tarifs de l'électricité et des transports ferroviaires, etc.), la réalité est que le groupe a décidé d'arrêter la production du « zinc de base », dont « la valeur ajoutée est insuffisante », selon les paroles d'un haut cadre de l'entreprise.

Ce qui ajoute à l'inquiétude, c'est le montage financier récemment mis en place par Umicore : un acheteur unique du minerai, qui le revend ensuite de plus en plus cher à l'usine. Et qui trouve-t-on, dans ce montage qui res-

semble trait pour trait à celui de Métaeurop ? Un ancien directeur de Métaeurop... Même la presse locale l'a dénoncé. Les politiciens locaux, qui ont ressorti les mêmes discours que pour Métaeurop, ne pourront pas dire qu'ils n'ont pas été informés.

Les travailleurs ont d'abord été « KO debout », comme ils disent. L'année dernière, le directeur les avait félicités pour leur productivité ! Maintenant, ils se mobilisent, et tous ensemble : lundi 28 février, c'était le premier jour de grève et de manifestation. À Calais comme à Auby, l'ensemble des salariés a débrayé. À Auby, la grève a été totale toute la journée, et une manifestation a rassemblé 1 000 personnes. Une nouvelle grève de 24 heures est prévue pour le 10 mars.

Correspondant local

Une économie de casino

Que font les quatre plus grosses sociétés pétrolières de leurs gigantesques bénéfices ? Elles en versent la plus grande partie à leurs actionnaires (71,2 milliards de dollars), elles rachètent leurs propres actions, ce qui est encore un moyen d'augmenter le profit des actionnaires (40 milliards) et, enfin, investissent pour chercher de nouveaux gisements de

pétrole (55 milliards). La part consacrée aux investissements augmente de 10 % cette année, alors que les bénéfices croissent, suivant les sociétés, de 18 à 85 %. Les investissements ont diminué, en valeur réelle, par rapport aux années 1980 et il y aurait, d'après l'Institut Français du Pétrole, deux fois moins d'équipes de recherche de nouveaux gise-

• **Augmentation du timbre**

ça ne colle pas !

Depuis le 1^{er} mars, La Poste a augmenté de trois centimes d'euro le timbre servant à affranchir la lettre standard (moins de 20 grammes) : une hausse de 6 %, qu'on nous présente comme un moindre mal, le président de l'entreprise publique, Bailly, comme son ministre de tutelle, Devedjian, espérant obtenir du gouvernement une hausse de 10 %. La Poste compense ce manque à gagner en augmentant cette fois de 10 % le tarif de la lettre pour l'Union européenne et la Suisse, qui passe de 0,50 à 0,55 euro.

La Poste explique que cette augmentation n'aurait qu'un faible impact sur le budget des familles, qui n'enverraient, selon ses études maison, que deux lettres en moyenne par semaine. Voilà qui doit rassurer les chômeurs qui envoient des dizaines de lettres de recherche d'emploi !

Cette augmentation, présentée comme infime par La Poste, lui rapportera cependant environ 200 millions d'euros supplémentaires, somme qui serait, dit-elle, consacrée à améliorer la qualité du service. Elle prétend qu'en 2007, 85 % du courrier sera distribué à J+1 (le lendemain du dépôt dans la boîte) et, qu'en 2010, elle atteindra les 90 % ! On se souvient d'une époque où une lettre

postée était reçue le lendemain.

C'est un mensonge de prétendre que le service du courrier aux particuliers s'améliorera avec les projets de réorganisation de La Poste. Les tarifs dédiés aux entreprises, comme les « envois en nombre », restent, eux, inchangés. C'est ce type de clientèle que La Poste privilégie.

Et aucun engagement n'a été pris au sujet des 17 000 « points de présence postale ». Rentabilité oblige, les bureaux de poste, même ouverts à temps partiel, auront bientôt fait leur temps. Mais des services postaux confiés à une antenne tenue par un commerçant, boulanger ou marchand de tabac, si c'est cela, l'amélioration dont on nous parle !

Il est assez cocasse qu'à quelques semaines du référendum sur la Constitution européenne la direction de La Poste, sans opposition du gouvernement, dissocie le tarif du courrier à destination de l'Union européenne, qui sera dorénavant plus cher que le tarif intérieur pour la France. La Poste argue qu'en agissant ainsi elle s'aligne sur la pratique existant dans d'autres pays d'Europe. Bien curieuse façon d'aller vers l'unification européenne...

Viviane LAFONT



ments. Les compagnies pétrolières privilégient le profit immédiat au détriment de la recherche de nouvelles sources d'énergie. De même, elles gagnent plus d'argent et plus facilement par des manipulations financières, comme le rachat d'action ou les fusions de sociétés, que par la production de pétrole.

Cette situation crée une

pénurie relative, ce qui explique qu'une hausse de la demande, même minime, puisse faire monter très rapidement les prix. Mais qu'importe aux groupes pétroliers puisqu'ils y gagnent encore. Comme au casino, la banque gagne toujours... jusqu'à ce qu'elle saute.

P. G.

• Air France

« Meilleure compagnie 2005 »

À quel prix !

En pleine grève des agents de piste d'Orly, le PDG d'Air France-KLM, Jean-Cyril Spinetta, se trouvait à Washington pour y recevoir le prix de « la meilleure compagnie aérienne 2005 » décerné par le magazine *Air Transport World* (Le Monde du transport aérien). Il en profita pour dire qu'il considérait comme non « appropriées » les remarques d'un rapport de l'Inspection du travail qui venait de souligner le manque de sécurité des passerelles mobiles utilisées par Air France, après l'accident du 1^{er} février ayant coûté la vie à une hôtesses.

Attribuant le « nombre d'incidents » de passerelle « qui augmente » à des « mesures (de sécurité) en vigueur qui ne sont pas suffisantes », ce rapport tombait mal pour la direction. Elle venait d'incriminer un agent de piste sans attendre le résultat des enquêtes officielles. Alors que les agents de piste dénonçaient le manque de moyens matériels et humains comme principal facteur d'insécurité, le rapport en question semblait bel et bien mettre en cause la direction.

Celle-ci aurait préféré se passer d'une telle publicité. Sacrée la meilleure, affichant des résultats financiers florissants, elle espérait pouvoir aguicher plus facilement les milieux boursiers, au moment où elle privatisait une nouvelle tranche (17,7 %) de son capital.

La majeure partie de l'opération s'adressait au public, autrement dit aux spéculateurs pour qui acheter « du Air France » peut être tentant. Depuis un an qu'Air France et KLM ont fusionné, ce tandem est devenu un des premiers groupes aériens mondiaux. Mieux, avec 296 millions d'euros de bénéfices en six mois – en progression de 56,6 % sur un an – Air France affiche des résultats à faire pâlir ses rivales, dont plusieurs, aux États-Unis, se disent au bord de la faillite, tandis qu'en Europe British Airways et Lufthansa ont des problèmes.

Comme le PDG d'Air France ne peut plus citer ses concurrents en exemple pour exiger de son personnel qu'il se serre la ceinture, il invoque la situation, à l'en croire « catastrophique », de tout le secteur aérien auquel il « faudrait des marges de 7 à 8 %, alors que l'on est au maximum à 3 % ». Cela, il

n'a pas osé aller le dire en piste, dans les ateliers ou aux comptoirs d'embarquement, à ceux dont il gèle les salaires depuis des années, ni à leurs camarades en intérim, en contrats précaires ou employés de sous-traitants qui font le même travail, mais à des conditions encore pires. Non, c'est à l'Assemblée nationale qu'il est allé pleurer, devant un public acquis par avance à sa cause.

En fait, la direction d'Air France est tout sauf à plaindre. Les journaux boursiers ont salué les centaines de millions d'euros de bénéfice que, cette année encore, elle a engrangés, les 700 millions qu'elle va retirer de la vente du système de réservation Amadeus. Mais cela ne lui suffit pas : elle a programmé 200 millions de réductions de coûts, qui s'ajouteront aux 90 millions que la fusion avec KLM lui a permis d'économiser. Elle compte les obtenir en faisant la chasse « au gras », pour citer le N° 2 du groupe, Van Wijk, qui a sabré 4 500 emplois à KLM, soit un sur six ! Car c'est de cela qu'il s'agit, quand le PDG dit aux « managers parisiens (qu'ils) peuvent tirer des leçons de leur filiale néerlandaise ».

Geler les salaires et les embauches, supprimer des postes, précariser l'emploi, externaliser des services entiers... En Piste, cela donne deux agents par avion au lieu de trois auparavant. Réduire d'un tiers les coûts salariaux, cela plaît aux actionnaires. Mais cela peut avoir un coût terrible en termes de sécurité pour les travailleurs, on l'a constaté avec la mort accidentelle d'une hôtesses de l'air.

Correspondant LO

Tous concernés

Le 24 février, il y a eu peu de grévistes sur tout Air France. Il faut dire que les directions syndicales, soucieuses de ce qu'elles appellent les « intérêts de la compagnie », n'avaient même pas appelé à débrayer dans certains secteurs. Et on ne les a guère entendues expliquer que, quand la direction s'en prend à un agent de piste choisi comme bouc émissaire, c'est nous tous qu'elle menace, vu les conditions de travail qu'elle cherche à nous imposer.

Quant au 3 mars, jour où l'agent mis à pied devait être convoqué pour une sanction pouvant aller jusqu'au licenciement, les directions syndicales n'en ont guère parlé. Finalement, ce travailleur étant en arrêt-maladie, la date de sa convocation vient d'être repoussée. Mais, bien sûr, la direction n'a pas annulé la menace de sanction.

À ce sujet, voici ce qu'écrivaient nos camarades, le 21 février, dans le bulletin *Lutte Ouvrière* Air France – Orly / Villeneuve :

Air Lib : triste anniversaire

Depuis deux ans que la compagnie Air Lib a été liquidée, seulement 41 % des salariés ont retrouvé un emploi stable. Pour les autres, c'est encore la galère : précarité ou chômage, avec les droits Assedic qui finissent bientôt.

À Toulouse, comme ailleurs, la cellule de reclassement, tant vantée par Gayssot et la Chambre de commerce et d'industrie, a fermé avec un bilan minable.

La solution, ce n'est pas les reclassements hypothétiques, c'est l'interdiction des licenciements.

Extrait du bulletin *Lutte Ouvrière* Aéroport de Toulouse Blagnac

« À Air France Industries, on sait ce qu'il en est de l'insécurité. Si l'on devait appliquer les procédures officielles de travail et de sécurité, en se contentant des moyens en matériel et en personnel mis à notre disposition par la direction, peu d'avions sortiraient des ateliers et des hangars.

Certains se sentent obligés de composer avec ces procédures.

Quand cela se fait sans problème, la direction ferme les yeux. Mais en cas d'accident, comme dans le cas de notre camarade de piste, on sait qu'elle cherchera à nous faire porter le chapeau.

Alors, la seule procédure que l'on se doit d'appliquer, c'est la solidarité avec nos camarades agents de piste ! »



Dans un atelier d'AFI à Orly Nord.

ADP n'a pas l'air effondré

Drôle de message diffusé à tout le personnel d'ADP (Aéroports de Paris). Rendant compte des échos de la presse sur la catastrophe du terminal 2 E de Roissy, la direction conclut : « La polémique demeure présente dans les médias, mais ADP n'est plus la seule entreprise mise en cause. »

Ouf ! Pas un mot pour les victimes. La direction semble plutôt préoccupée de faire partager les frais à d'autres. Mais ADP, à la fois maître d'œuvre et maître d'ouvrage, est évidemment en cause. Ce que la direction ne dit pas encore, c'est qui sera choisi comme fusible.

Extrait du bulletin *Lutte Ouvrière* ADP-Orly

Pas fous !

Du 1^{er} au 21 février, Air France a tenté de convaincre ses salariés de céder une part de leur salaire contre des actions de la compagnie. Réunions sur le temps de travail, documentation financière avec mode d'emploi pour apprenti-boursicotier : la direction a eu beau faire, son ESA (échange salaire-actions) n'a pas fait recette.

« Je, soussigné, accepte une réduction de mon salaire, pendant six ans, à compter du... » : voilà le genre d'avenant au contrat de travail qu'elle voulait nous faire signer. Comme si on pouvait se passer d'une partie de notre salaire. Quant à la troquer contre des bouts de papier dont la valeur ne pourrait augmenter, si elle augmente, qu'aux dépens de nos salaires et conditions de travail, et tout ça pour alimenter le circuit boursier... non, merci !

La « chasse au gras »

Le service des pompiers d'Air France Industries, sur le site classé dangereux d'Orly-Villeneuve, est un des derniers auxquels la direction s'en est prise. Choqués qu'elle veuille réduire ses coûts en jouant avec leur sécurité, nombre de travailleurs ont soutenu les pompiers lors de divers débrayages.

En fait, c'est dans tous les secteurs de la compagnie que la

direction chasse le « gras ». Ainsi, son projet Cible-Avion pourrait réduire de 25 % à 50 % le nombre de postes au Trafic et à la Piste ; même chose au Passage (opérations liées à l'embarquement). Des lignes ne rapportent pas assez à son goût ? Elle supprime des postes en Escale : 100 à Strasbourg et Mulhouse, 30 à Saint-Étienne, 28 à Grenoble. Au Commercial,

52 postes risquent de disparaître avec la fermeture de l'agence Champs-Élysées. À Toulouse, à la Direction des recettes commerciales, 30 postes ont été supprimés, 30 autres risquent de l'être en 2006. À cela s'ajoutent le service des cars qui vient d'être sous-traité, la fermeture du centre hôtelier (ex-Air Inter), des menaces sur le site de Vilgénis, etc.

• **Snecma Corbeil-Essonnes (Essonnes)**

Mouvement pour les salaires



Depuis début février, les débrayages sur les salaires se multiplient à l'usine de la Snecma à Corbeil-Essonnes, dans la banlieue parisienne. Cela faisait longtemps qu'autant de travailleurs n'avaient débrayé pour les salaires, en manifestant dans l'usine, en faisant autant de ramdam, bloquant le rond-point de la N 7, juste à côté de l'entreprise. Le 15 février dernier, toutes équipes confondues, plus de 1 000 salariés ont débrayé, dans une usine qui en compte un peu plus de 2 500. La mobilisation a varié chaque fois en fonction de l'heure et des équipes : 500 travailleurs une fois, 700 une autre. Une centaine de salariés de Villaroche, autre usine du groupe, située en Seine-et-Marne, sont venus se joindre à notre protestation lors d'une manifestation au siège.

Il faut dire que les raisons du mécontentement ne manquent pas, elles s'accumulent même : dégradations des conditions de travail, pressions des chefs,

inquiétudes par rapport à la fusion Sagem-Snecma et la privatisation. Et par-dessus le marché, la Snecma a engrangé ces dernières années d'énormes profits. La direction a annoncé une hausse de 28 % de son résultat net à 234 millions d'euros, pour l'année 2004, tandis que Béchat, le PDG, a déclaré que les bénéfices devraient encore croître au cours de 2005. Le bénéfice net par action est passé de 0,64 euro en 2003 à 0,88 euro en 2004 (soit une hausse de 37,5 %). Tout cela, alors que la direction générale n'accorde que 1,5 % d'augmentation des salaires, est ressenti comme une provocation. Nous sommes de moins en moins nombreux dans l'usine et nous produisons de plus en plus de moteurs d'avions. Il n'y a aucune raison d'accepter que tout cet argent, qui est le fruit de notre travail, aille dans la poche des actionnaires.

Voilà ce qui a fait monter la tension dans l'usine ces dernières semaines. Les débrayages

ont commencé à l'appel de l'ensemble des organisations syndicales. Mais après plusieurs jours de débrayages, la CFDT a tout d'un coup trouvé de mauvaises raisons pour ne plus participer au mouvement, arguant de prétendues « avancées de la direction » en matière salariale ! Cela n'a pas plu à juste titre à plusieurs centaines de travailleurs, syndiqués et non syndiqués, qui ne se sont pas gênés pour aller le dire en pleine réunion des délégués du personnel, avec pas mal de noms d'oiseaux à l'adresse des représentants de la CFDT, pour leur faire comprendre ce qu'ils pensaient de leur attitude et de leur signature au bas d'accords dont les travailleurs ne voulaient pas.

Face à la direction, nous sommes bien décidés à remettre le couvert ! Car de l'argent, les actionnaires en ont. À nous de leur arracher une augmentation générale des salaires.

Correspondant LO

• **Sealed Air - Cergy (Val-d'Oise)**

La grève tient bon

Depuis le 14 février, les travailleurs de Sealed Air-Cergy, à Saint-Ouen-l'Aumône dans le Val-d'Oise, sont en grève suite à l'annonce par la direction de la fermeture de l'usine courant 2006. La centaine de salariés réclame une prime autrement plus conséquente que les indemnités légales qu'on leur propose.

Cette usine de film plastique d'emballage industriel est dans sa troisième semaine de grève. La production est totalement arrêtée. Des banderoles ornent la grille d'entrée. Tous les jours les ouvriers viennent à l'usine pour préparer leurs actions et faire le point de ce qui a été fait. Et en quinze jours, ils ont fait tout leur possible pour se faire entendre et rechercher la solidarité d'autres travailleurs : visite des autres sites du groupe, adresse aux travailleurs de la

zone industrielle de Saint-Ouen-l'Aumône et aux clients du centre commercial de Cergy, manifestation à la préfecture, sollicitation des médias, des élus... Un courrier a même été envoyé au président de la République. Des délégations syndicales du centre de tri postal tout proche ou de la Snecma sont venues apporter leur soutien...

Jeudi 24 février, après dix jours de grève, la direction a fait des propositions : selon l'ancienneté, des primes allant de 2 000 euros pour moins de cinq ans à 9 000 euros pour ceux qui étaient dans l'usine depuis plus de vingt ans, avec comme conditions la reprise du travail dès lundi et l'engagement de ne plus faire grève d'ici la fermeture de l'entreprise ! Les salariés ont pris cela comme une injure et du mépris de la part de la direction. Une

ouvrière a fait le compte : « 20 ans d'ancienneté, 7 000 euros de prime : ils m'estiment à 29,10 euros par mois ! » La réaction unanime des grévistes a été qu'il n'était pas question d'accepter et ils ont exigé 40 000 euros pour tous, plus 1 000 euros par année d'ancienneté, et pas de reprise du travail avant la satisfaction de cette revendication.

Depuis, la direction essaye de jouer les durs et espère l'essoufflement des grévistes. Mais elle montre aussi des signes d'inquiétude. Il y a de quoi. Car de leur côté, les grévistes estiment qu'ils n'ont que le choix de tenir et de tout faire pour que la direction recule en faisant parler d'eux le plus possible... et ce ne sont pas les idées qui leur manquent...

Correspondant local

• **Le rachat du Crédit Lyonnais par le Crédit Agricole**

Quelles conséquences pour le personnel ?

Le Crédit Lyonnais déjà privatisé a été racheté par le Crédit Agricole en décembre 2003. Au Crédit Lyonnais, il y avait 45 000 salariés en 1985, il n'en restait plus que 26 000 en 2004. Et ce n'est pas fini puisque la direction annonce encore 7 000 suppressions de postes contre 4 600 embauches soit 2 400 personnes en moins jusqu'en 2007, notamment à la Direction des Services à la Clientèle et des Flux, c'est-à-dire les services de traitements bancaires qui sont aujourd'hui répartis sur toute la France.

La partie internationale et grandes entreprises du Crédit Lyonnais, la BFI (Banque de Financement et d'Investissement, environ 2 000 personnes en France) a été reprise par l'ex-Crédit Agricole Indosuez (filiale du Crédit Agricole) pour devenir CALYON. Au passage, il y a eu un « plan social » et près d'un millier d'emplois ont ainsi disparu. Pour le personnel qui a été transféré à CALYON, les transferts géographiques ne cessent pas. Du siège du Crédit Lyonnais certains sont partis à Courbevoie (siège de CALYON) et d'autres partent à Saint-Quentin-en-Yvelines. Outre les problèmes d'allongement considérable du temps de transport qui pourrissent la vie au quotidien, certains employés n'ont pas de poste et se demandent de quoi leur avenir sera fait.

L'essentiel de la production informatique du groupe, a été centralisé dans un GIE (groupe d'intérêt économique) avec, là aussi, son lot de transferts géographiques.

Le Centre de Gestion et d'Administration du Personnel (CGAP), après avoir été décentralisé, il y a plusieurs années, est de nouveau centralisé sur Paris. Pour le personnel de province, cela signifie changer de travail et se recycler, ce qui n'est pas sans conséquence sur leur vie. De ce fait, au passage, la direction laisse des salariés sur le bord de la route et des postes sont supprimés.

La DIAL (Direction de l'Immobilier, des Achats et de la Logistique) a complètement éclaté et, si certains ont signé un nouveau contrat de travail avec Crédit Agricole SA, d'autres sont encore dans l'attente d'informations sur leur avenir et leur localisation, comme au secteur Achats par exemple. Selon la direction,

une partie d'entre eux va rester Crédit Lyonnais... mais les autres ? À ce jour, le personnel attend toujours des réponses et cela fait des mois que cela dure.

Et la valse des transferts n'est pas terminée.

Dans plusieurs secteurs, notamment les secteurs de traitement des opérations internationales, localisés aujourd'hui à Bercy dans Paris, il y a eu une mobilisation du personnel contrainquant la direction à concéder quelques mesures pour compenser l'allongement du temps de transport ou à revoir son projet d'organisation.

À l'heure actuelle, nous ne connaissons pas tous les projets que les directions, qu'elles soient du Crédit Lyonnais, de CALYON ou du Crédit Agricole SA, ont dans leurs tiroirs.

À l'occasion du rachat du Crédit Lyonnais par le Crédit Agricole, nous avons compris que les directions essayent de nous diviser, avec des statuts différents, des implantations éloignées et, y compris, avec des augmentations de salaires différentes selon les filiales du groupe pour ceux qui gardent un emploi... Dans tous les cas, cela ne fait pas le compte et c'est beaucoup plus qu'il nous faudrait à tous pour rattraper les retards pris par nos salaires.

Si le groupe Crédit Agricole n'annoncera ses résultats que le 9 mars, déjà de nombreuses banques ont publié les leurs et ce que nous savons, c'est que de l'argent, elles en ont et qu'elles ont les moyens d'augmenter les salaires, de maintenir les effectifs et de laisser à chacun le choix d'une implantation géographique qui n'oblige pas à des temps de transport déments.

Correspondant LO

• Renault – Cléon (Seine-Maritime)

Comment faire 3,5 milliards de bénéfice ?

Renault a annoncé un bénéfice record de 3,5 milliards d'euros pour l'année 2004. Ce bénéfice en augmentation de 43 % est dû en grande partie aux gains de productivité faits année après année.

À Renault-Cléon nous sommes environ 5 000 travailleurs à produire des moteurs et des boîtes de vitesse. 5 000, sans compter les camarades de la FAC (Fonderie Aluminium de Cléon), une partie de l'usine vendue en 1999, et sans compter le nombre de camarades intérimaires qui a varié ces dernières années entre 400 et 1 300, selon les nécessités de... la production.

La direction n'a que ce mot à la bouche : tout pour la production !

Tout est calculé, réfléchi,

analysé pour améliorer un peu plus chaque mois le RO (le rendement opérationnel), autrement dit la productivité.

Entre 1996 et 2001, la production a augmenté de 58,4 %, avec un effectif de travailleurs embauchés qui a bien moins augmenté (+4,5 %). Le travail précaire a commencé à exploser durant cette période.

Ce qui a également explosé, c'est la productivité : environ +6 % par an.

Tous les jours, la hiérarchie organise dans les ateliers des petites réunions pour ne parler que d'un seul sujet : le RO. Tout est bon pour développer l'intensification du travail. C'est constamment la recherche du « -1 » dans les ateliers. Partout on voit des postes supprimés. Cela se fait poste après poste,

tout doucement, mais de façon constante. Seul, de temps en temps, un coup de colère des travailleurs ralentit ce processus.

Depuis quelques mois, c'est la méthode « Kaizen » qui est à la mode... chez les grands chefs. Ils débarquent à plusieurs dans un endroit ciblé, ils s'agitent, discutent avec les travailleurs, font mine de tout faire pour améliorer les conditions de travail, chronomètrent, tentent de convaincre, font peu à peu pression et... au bout du compte suppriment un poste.

Là on voit le travail des chefs d'atelier !

La prétendue « réduction du temps de travail » a beaucoup aidé la direction. Elle s'est traduite par plus de flexibilité, l'annualisation du temps de tra-

vail. La suppression d'une partie des pauses d'une part et le fait qu'à l'usinage on n'arrête plus les machines durant le casse-croûte. Cela se traduit par autant de travail gratuit pour la direction.

Par ailleurs, on a vu dans la même période, une baisse importante des salaires en utilisant des jeunes embauchés, en particulier sur les chaînes de montage. Aujourd'hui bon nombre de jeunes, titulaires d'un bac professionnel, sont embauchés quasiment au smic.

La précarité, l'augmentation de la productivité, la baisse des salaires, voilà d'où viennent les millions d'euros empochés... par les actionnaires !

Correspondant LO

• Saint-Nazaire (Loire-Atlantique)

Grève victorieuse à la SEMT-PIELSTICK

La Semt-Pielstick, spécialisée dans les moteurs diesel de forte puissance pour la marine, emploie 690 salariés répartis sur trois sites : Jouet-sous-l'Aubois dans le Cher, Villepinte dans la région parisienne et Saint-Nazaire où se concentrent 600 salariés, c'est-à-dire la majorité. C'est là où le conflit a été le plus dur.

Dans les négociations sur les salaires début février, le patron ne proposait que des brouilles auxquelles s'ajoutait une prime annuelle exceptionnelle qu'il faisait passer de 50 euros à 300 euros, espérant ainsi s'en tirer à

bon compte.

Mais les travailleurs n'avaient que faire de sa prime et exigeaient une augmentation uniforme de 83 euros pour tous, chaque mois. Cette revendication avait été décidée en assemblée générale et les premiers débrayages tournants, à l'appel de la CGT et de la CFDT, montraient que cette fois le patron n'allait pas s'en sortir comme cela. Il voulait jouer au bras de fer : les travailleurs ont répliqué par la grève totale et décidé de bloquer l'entreprise.

Les plus mobilisés ont été les ouvriers, en grève à 98 % ! De

6 h à 22 h, les portes étaient bloquées par roulement. Leur détermination était d'autant plus forte qu'ils savaient que les profits accumulés sur leur dos pour 2004 étaient plus que juteux !

Le patron, malgré ses projets de ne rien lâcher afin de satisfaire les actionnaires, a dû reculer. Une proposition était faite : 59 euros dont 43 euros rétroactifs au 1^{er} janvier 2005 et 16 euros au 1^{er} décembre 2005, ce qui n'est pas négligeable par les temps qui courent avec en plus 0,6 % d'augmentation individuelle.

Même si le compte n'y était pas tout à fait, les grévistes, en assemblée générale, ont décidé de reprendre le travail, considérant l'augmentation uniforme de 59 euros pour tous chaque mois comme essentielle.

Au-delà de ce qui a été obtenu, ce que retiennent les travailleurs, c'est la solidarité, la fraternité qui ont régné durant ces trois semaines de lutte et les liens qui se sont créés entre les travailleurs les plus anciens et les plus jeunes pour qui c'était la première grève... et certainement pas la dernière !

Correspondant local

• ALSTOM Chantiers de l'Atlantique – Saint-Nazaire

Débrayage contre la flexibilité et le recul des salaires

Depuis le lundi 14 février, des débrayages ont lieu aux chantiers de l'Atlantique pour protester contre la mise en place annoncée d'une nouvelle organisation du travail.

À l'initiative de quelques militants de la CGT, les premiers débrayages ont eu lieu chez les ouvriers de bords touchés, en plus, par la disparition d'une prime d'équipe de 120 euros.

Très vite relayés par les ouvriers des ateliers qui rejettent les projets de modulation de la direction, et qui se sentent solidaires de leurs camarades des bords, les débrayages ont fini par toucher l'ensemble des secteurs, y compris les bureaux d'études.

Mercredi 23 février, un débrayage central appelé par l'ensemble des organisations syndicales a rassemblé plus de 1 000 salariés pendant la réunion du comité d'entreprise où siège la direction.

Malgré le chantage au chômage partiel, la grande majorité des salariés des Chantiers de

l'Atlantique rejette en bloc un projet de modulation qui prévoit jusqu'à douze semaines consécutives de 44 heures de travail hebdomadaire sans paiement d'heures supplémentaires.

Mais ces premiers débrayages n'ont pas fait plier la direction. Alors depuis, principale-

ment chez les militants et les ouvriers des bords et des ateliers les plus combattifs, les discussions sont de plus en plus nombreuses pour trouver les moyens d'organiser une lutte d'ampleur capable de faire reculer le patron.

Correspondant LO



• Nos lecteurs écrivent

Assez des heures sup à gogo !

« Je travaille à la plateforme colis de Gennevilliers, qui est le centre de tri de colis de La Poste pour la région parisienne.

Depuis des années, la direction incitait les salariés à faire des heures supplémentaires, appelées « califs », sans limitation. Ainsi, plusieurs salariés pouvaient dépasser les 50 heures supplémentaires par semaine régulièrement et un gars a pu faire en décembre 2004 jusqu'à 260 heures supplémentaires, en plus de ses horaires normaux donc, et gagner 3 500 euros en plus de sa paie. À ce rythme-là, les arrêts maladie sont fréquents et l'effectif n'est jamais au complet.

Début février, la direction a décidé de réduire les heures supplémentaires à 44 heures par mois maximum, 11 heures par semaine... ce qui est déjà énorme. Cela mécontente pourtant la plupart des salariés qui se sont endettés à la hauteur de leurs payes gonflées par ces heures supplémentaires.

Voilà où on en arrive quand les salaires sont minables : les heures sup. à gogo remplacent les embauches nécessaires »

C.L. Colombes (Hauts-de-Seine)

« Les heures supplémentaires à gogo » ne remplacent les embauches nécessaires que pour les patrons, et elles ne remplacent pas non plus les augmentations de salaires qui seraient nécessaires, pour éviter que les salariés s'usent la santé (comme le montrent les nombreux arrêts maladie) et se retrouvent à la merci d'un changement de politique de la direction, comme cela vient d'arriver dans cette entreprise. La situation décrite par notre lecteur est comparable à celle qui sévit dans bien d'autres entreprises. Embaucher le personnel nécessaire, mais aussi mettre fin aux bas salaires et à la flexibilité des horaires, voilà des revendications prioritaires de l'ensemble des travailleurs.

Journée internationale des femmes

Manifestons pour l'égalité des droits

À l'occasion de la Journée internationale des femmes, deux manifestations sont organisées à Paris : « Ni Putes, Ni Soumises » appelle à manifester le dimanche 6 mars, à 14h, de la place de la République à la place de la Nation ; Le Collectif national pour le droit des femmes donne rendez-vous le mardi 8 mars à 18 h, place Clichy.

Lutte Ouvrière appelle à participer à ces deux manifestations car il faut être de toutes les occasions de combattre pour l'égalité des droits.

Même ici en France où, dans les textes de loi, les femmes ont les mêmes droits que les hommes, l'égalité reste fictive. À qualification égale, les salaires des femmes sont inférieurs, le chômage et la précarité frappent bien plus les femmes. Il faut donc continuer à se battre pour que ces droits soient respectés et pour empêcher les retours en arrière. Entre autres, il faut continuer à se mobiliser pour que soit respecté le droit à l'IVG.

Il faut se mobiliser pour dénoncer l'oppression des femmes partout ailleurs dans le monde.

Dénoncer le « code de la

famille » qui vient d'être voté en Algérie, ce fatras réactionnaire qui maintient la polygamie et met les femmes sous tutelle.

Dénoncer tous les gouvernements à démagogie islamique plus ou moins poussée qui obligent les femmes à afficher leur situation d'opprimées en portant la burka, le voile ou le tchador. Car, quel que soit son nom, le voile est toujours la marque de l'oppression.

Dénoncer la situation qui, en Inde ou ailleurs, est faite aux fillettes de 7 ou 8 ans que l'on force à se marier, quand elles ont la chance d'avoir survécu aux infanticides de bébés filles.

Dénoncer l'horreur imposée aux femmes qui vivent dans tant de pays d'Afrique où l'excision est encore de règle.

Il faut nous mobiliser contre les violences faites aux femmes qu'on lapide, qu'on vitriole, qu'on assassine sous prétexte d'adultère, contre toutes les violences exercées à l'encontre des femmes par les hommes, à commencer au sein de leur propre famille. Et là, il n'est pas besoin d'aller bien loin puisqu'en France, une femme sur dix en est victime et 72 en meurent chaque année !



L'excision, une pratique barbare

À l'occasion du lancement de la campagne d'Amnesty International contre les mutilations sexuelles féminines, la presse a rappelé des chiffres accablants : actuellement dans le monde, entre 130 et 140 millions de fillettes et de femmes ont subi une mutilation sexuelle et, chaque année, deux millions sont encore soumises à cette pratique.

Elles sont africaines pour la plupart mais cette pratique existe en Indonésie, en Malaisie, au Yémen et dans les communautés originaires de ces pays, immigrées en Europe, en Amérique du Nord et en Australie.

En France, on estime à 30 000 le nombre de femmes excisées et à 35 000 le nombre de petites filles excisées ou menacées de l'être, dont 19 000 pour la seule région parisienne, selon les chiffres fournis par le Groupe des femmes pour l'abolition des mutilations sexuelles (GAMS). En France, depuis 1983, la loi a reconnu l'excision comme une mutilation passible d'une peine allant jusqu'à vingt ans de réclusion criminelle. Quelques procès retentissants auraient fait reculer ces prati-

ques sur le territoire français, d'après le GAMS, mais les parents profitent souvent des vacances au pays pour continuer à faire exciser leurs filles.

Les chiffres ne peuvent être que des estimations mais ils donnent une idée de l'ampleur de cette violence exercée contre les femmes. Elles sont des centaines de milliers à subir des mutilations parfois revendiquées au nom de principes religieux – et de toutes les religions, puisque les victimes sont issues de milieux aussi bien catholiques que protestants, musulmans, juifs, coptes ou animistes. Elles le sont au nom du respect d'une tradition qui veut que les hommes contrôlent la sexualité féminine et s'assurent de la fidélité de leur épouse en leur ôtant tout plaisir, et même en transformant en calvaire tout rapport sexuel.

L'ampleur des séquelles médicales – infections et hémorragies mortelles lors des mutilations – et tous les traumatismes psychologiques qui en découlent ont fini par contraindre un certain nombre de pays à mettre en place une législation dissuasive. L'action des militantes et des militants des droits des femmes ont obligé les

États à prendre des mesures contre ces pratiques. Ainsi, un bon nombre de pays africains ont adopté, dans ce domaine, une législation répressive et même engagé des procès comme au Burkina-Faso ou au Ghana, en 1995.

Mais mettre fin définitivement à ces mutilations, cela signifie avant tout mettre fin à toute une misère matérielle et morale. Les gouvernements de ces pays, ravagés par la pauvreté et souvent par la guerre, n'en ont ni les moyens ni la volonté ; quant à ceux des pays développés, c'est loin d'être pour eux une préoccupation. Ce sont souvent des ex-puissances coloniales comme la France qui, au temps de leur domination, ont joué sur les traditions les plus réactionnaires et soutiennent, aujourd'hui, des dictateurs locaux.

La libération des femmes, en particulier l'éradication de pratiques d'un autre âge, passe par la lutte de toutes celles et de tous ceux qui veulent se débarrasser d'une société fondée sur l'exploitation et l'oppression.

Sylvie MARÉCHAL

Liberté pour les détenus d'Action Directe !

Plusieurs centaines de personnes ont manifesté samedi 26 février devant les prisons où sont détenus des membres du mouvement Action Directe – Georges Cipriani à Ensisheim, Jean-Marc Rouillon à Lannemezan et Nathalie Méni-gon à Bapaume – pour réclamer leur libération conditionnelle. Ils avaient été condamnés à perpétuité pour les assassinats commis, notamment, contre le PDG de Renault Georges Besse et le général Audran. Détenus depuis dix-huit ans, ils arrivent à la fin de la durée d'emprisonnement

incompressible. Tous sont dans un état de santé déplorable.

Parmi les militants d'Action Directe, seule Joëlle Aubron, atteinte d'une tumeur au cerveau, a été libérée en juin dernier, après bien des démarches, en vertu de la loi Kouchner de 2002 sur les détenus malades (dont l'un des premiers à bénéficier fut Maurice Papon !). Mais la justice vient de refuser une nouvelle fois la libération de Régis Schleicher, ancien membre d'Action Directe, emprisonné depuis vingt-et-un ans à la centrale de

Clairvaux, tout comme celle du militant nationaliste basque d'Iparretarrak Filipe Bidart, incarcéré au même endroit depuis dix-huit ans.

Envers ceux qui contestent l'ordre établi, l'État a la rancune tenace. Beaucoup plus qu'envers des généraux ou certains de ses serviteurs qui ont pourtant commis des crimes sur une tout autre échelle. Ainsi Papon, condamné en 1998, plus de cinquante ans après les faits, à dix ans de prison pour avoir été complice de l'envoi à la mort de 1 690 Juifs, alors qu'il était haut fonctionnaire dans le régime de

Vichy, et relâché quatre ans plus tard. Sa responsabilité dans le massacre de centaines d'Algériens le 17 octobre 1961, alors qu'il était préfet de Paris, n'a pas fait l'objet d'un jugement. L'État a su faire preuve de mansuétude aussi envers les généraux de l'OAS, responsables du putsch d'Alger d'avril 1961. Emprisonnés quelques années, relâchés, puis amnistiés par de Gaulle en juin 1968, ils furent rétablis dans leurs droits en 1982 : « Il appartient à la nation, au bout de vingt ans, de pardonner », avait alors dit Mitterrand. L'OAS, à la tête duquel se trouvait le général

Salan, était pourtant responsable de 1 500 assassinats, commis pour la plupart entre mars et juin 1962.

Bien que les méthodes de terrorisme individuel qu'ils ont employées soient totalement étrangères au courant communiste révolutionnaire que nous représentons, Lutte Ouvrière appuie la demande de remise en liberté des militants d'Action Directe ou des nationalistes basques sur lesquels s'acharne l'État français.

Marianne LAMIRAL